



Les chiffres
du marché
français
de la banque et
de l'assurance

2013

Sommaire

Introduction	4
--------------------	---

Banques

1.	Le secteur bancaire en 2013	5
1.1.	<i>La population des établissements de crédit, des entreprises d'investissement, des établissements de monnaie électronique et des établissements de paiement</i>	5
1.1.1.	Un actionnariat diversifié pour les capitaux d'origine française	7
1.1.2.	Un secteur ouvert aux capitaux étrangers	8
1.2.	<i>Une utilisation importante du passeport européen</i>	10
1.2.1.	L'accès au marché français	10
1.2.2.	L'utilisation du passeport européen par les établissements français	12
1.3.	<i>Les évolutions réglementaires du secteur bancaire en 2013</i>	14
1.3.1.	L'entrée en vigueur du Mécanisme de Supervision Unique (MSU)	14
1.3.2.	La transposition des accords de Bâle III en Europe	16
2.	Une hausse des résultats en 2013 malgré une réduction de l'activité	17
3.	Structure des bilans sociaux	24
3.1.	<i>Un refinancement davantage orienté vers les ressources clientèle</i>	24
3.1.1.	Les principales composantes du passif	24
3.1.2.	Les ressources émanant de la clientèle	28
3.1.3.	Le financement sous forme de titres	30
3.2.	<i>Un maintien du financement de l'économie</i>	31
3.2.1.	Les principales composantes de l'actif	31
3.2.2.	Des crédits à la clientèle recentrés sur les ménages résidents	32
3.2.3.	Les placements sous la forme de titres	36
4.	L'évolution des principaux risques financiers	38
4.1.	<i>Un rééquilibrage du bilan qui se poursuit</i>	38
4.2.	<i>Une amélioration du coefficient de liquidité dans un contexte de mise en place des nouveaux ratios réglementaires</i>	40
4.3.	<i>Le risque de crédit : une légère hausse du taux de créances douteuses</i>	42
4.3.1.	La qualité des actifs de crédit	42
4.3.2.	Les crédits à l'habitat	44
Annexes	46	
Glossaire	59	
Sommaire des tableaux et graphiques	61	

Introduction

Ce rapport publié chaque année par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a pour objectif de décrire les grandes tendances du marché français de la banque et de l'assurance. Il constitue également un élément important de l'activité de contrôle et d'évaluation des risques par l'ACPR. Les analyses présentées ici sont fondées sur l'agrégation des données établies sur base sociale par les établissements et organismes sous la supervision de l'ACPR. L'optique choisie est donc de fournir la vision la plus exhaustive possible du marché français, et non pas de se concentrer sur les données consolidées des plus grands groupes, comme le font d'autres publications de l'ACPR. De ces différences méthodologiques peuvent donc découler des écarts avec d'autres analyses publiées par l'Autorité.

Ainsi, sur la base de ces données sociales agrégées, le secteur de l'assurance et celui de la banque ont connu en 2013 des évolutions divergentes quant à leur volume d'activité respectif mais avec des résultats nets en progression dans les deux secteurs.

Du côté de l'assurance, sur l'ensemble de l'activité vie et de l'activité non-vie, les primes se sont élevées respectivement à 143,9 et 120,7 milliards d'euros en 2013, soit des hausses respectives de 6,3 % et 3,1 % par rapport à 2012. L'ensemble de l'activité non-vie a été confrontée à un accroissement des charges de sinistres en 2013 : 94,5 milliards d'euros après 90,8 milliards d'euros en 2012. Les primes non-vie ayant toutefois fortement augmenté d'une part, et d'autre part les produits nets financiers s'étant accrus de 1,4 milliard d'euros, compensant ainsi la hausse des frais d'administration, le résultat technique non-vie ressort finalement en hausse en 2013 : 4,3 milliards d'euros après 3,4 milliards d'euros en 2012. Quant à l'activité vie, après une année de décollecte inédite en 2012, le marché affiche de nouveau une collecte nette positive en 2013 (8,5 milliards d'euros) et la forte augmentation des primes est en grande partie contrebalancée par la hausse des provisions. Toutefois, malgré une légère baisse des produits nets financiers, le résultat technique vie 2013 s'établit à 7,1 milliards d'euros, soit 0,7 milliards d'euros de plus qu'en 2012.

Dans le secteur bancaire, à l'inverse, le produit net bancaire (PNB) de l'ensemble des établissements de crédit s'est établi à 109,4 milliards d'euros en 2013, en diminution de 5,2 % par rapport à l'année précédente. Les frais généraux s'avérant stables entre 2012 et 2013, cette contraction du PNB de l'ordre de six milliards d'euros se retrouve également au niveau du résultat brut d'exploitation qui passe de 44,2 à 38,2 milliards d'euros, et dans une moindre mesure au niveau du résultat d'exploitation. Celui-ci atteint 29,6 milliards d'euros en 2013, soit 4,8 milliards de moins qu'en 2012. En revanche, les gains nets sur actifs immobilisés redeviennent positifs à 3,3 milliards d'euros après - 13,7 milliards d'euros en 2012, grâce à d'importantes reprises sur des provisions passées les années précédentes. Au total, le secteur bancaire dégage un résultat net en forte hausse en 2013 : 28,8 milliards d'euros, soit un quasi-doublement par rapport à 2012.

En termes d'encours de bilan agrégés, les deux secteurs montrent également une évolution divergente. Mesuré en valeur nette comptable, le total de bilan agrégé des organismes d'assurance affiche une forte croissance : 2 180,6 milliards d'euros en 2013, soit + 5,6 % par rapport à 2012. Si l'on y ajoute l'ensemble des plus-values latentes de 162,7 milliards d'euros, elles-aussi en hausse de 3,2 % rapport à 2012, le bilan agrégé en valeur de marché du secteur de l'assurance s'établit à 2 343,3 milliards d'euros en 2013. Du côté des établissements de crédit, le total de bilan agrégé passe de 8 390 à 7 956 milliards d'euros entre 2012 et 2013, mais cette diminution étant essentiellement due à des opérations relatives à la comptabilisation des produits dérivés, le financement de l'économie n'en demeure pas moins assuré. On notera également que la tendance déjà constatée en 2012 à un plus grand recours aux ressources de la clientèle non bancaire dans le refinancement des banques tend à se poursuivre en 2013.

Ainsi, l'année 2013 s'est conclue sur des résultats en hausse pour les deux secteurs, contribuant à renforcer la solvabilité du système financier français, dans un environnement macroéconomique peu favorable, toujours marqué par une fragilité de la reprise en Europe. L'exercice d'évaluation des bilans bancaires qui vient de s'achever n'a, à cet égard, conduit qu'à de faibles ajustements sur les banques françaises, confirmant la solidité de leurs bilans. Dans le contexte de la mise en place du mécanisme de supervision unique à partir du 4 novembre 2014, la vigilance des autorités de contrôle sera néanmoins renforcée, d'une manière générale, avec davantage d'éléments de comparaison au niveau européen. Dans ce nouveau cadre, les analyses prudentielles de l'ACPR demeurent une priorité, s'agissant tant des risques pesant sur le secteur financier que de l'évaluation de la conformité à la réglementation des établissements et organismes assujettis à son contrôle, ou à celui de la BCE.

1. Le secteur bancaire en 2013

1.1. La population des établissements de crédit, des entreprises d'investissement, des établissements de monnaie électronique et des établissements de paiement

Suivant une tendance observée depuis plusieurs années, le nombre des établissements de crédit (EC) agréés en France (y compris les succursales de l'Espace économique européen relevant du libre établissement mais hors Monaco) a connu une nouvelle sensible diminution en 2013 (616 établissements à fin 2013 contre 634 à fin 2012, cf. Tableau 1), d'une importance moindre cependant que celle observée en 2012. Ce repli traduit la poursuite de la consolidation du secteur et l'adaptation continue des structures du système bancaire et financier. La diminution du nombre des établissements agréés a concerné principalement la population des sociétés financières (- 19) et, dans une moindre mesure, les banques (- 3). Les populations des autres catégories d'établissements de crédit, à l'exception des succursales d'établissements de crédit de l'Espace économique européen (+ 4), sont restées à effectif inchangé.

Le nombre global des entreprises d'investissement (EI) relevant d'un agrément de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), enregistre également un léger repli par rapport à 2012 et s'établit à 91 établissements.

Par rapport à 2012, le nombre des établissements de paiement (EP) agréés par l'ACPR a connu un léger accroissement, passant de 17 à 19, marquant une phase de stabilisation après le fort développement enregistré dans les premières années qui ont suivi la transposition de la Directive 2007/64/CE du 13 novembre 2007 relative aux services de paiement. Le nombre des succursales d'établissements de paiement relevant du libre établissement est pour sa part passé de 4 à 7 au 31 décembre 2013. Consécutivement à la transposition de la deuxième directive relative à la monnaie électronique (directive 2009/110/CE du 16 septembre 2009), 3 établissements de monnaie électronique (EME) ont été agréés en France (avant la transposition, ils exerçaient leur activité sous le statut de sociétés financières). Enfin, le nombre des établissements de crédit agréés pour exercer leur activité à Monaco s'est réduit de deux entités à 23 établissements.

Tableau 1 : Évolution du nombre des EC en France et à Monaco, des EI et des EP en France

ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (agrés en France et à Monaco)	Rappel 2003	2012	2013	Variation 2013/2012
A - ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AGRÉÉS EN FRANCE	873	572	550	-22
1. ÉTABLISSEMENTS HABILITÉS À TRAITER TOUTES LES OPÉRATIONS DE BANQUE	400	303	300	- 3
1.1 Banques	252	193	190	- 3
Dont Succursales d'établissements ayant leur siège dans les pays tiers	(28)	(21)	(21)	0
1.2. Banques mutualistes ou coopératives	128	92	92	0
1.3. Caisses de crédit municipal	20	18	18	-
2. SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	458	266	247	- 19
3. INSTITUTIONS FINANCIÈRES SPÉCIALISÉES	15	3	3	-
B - SUCCURSALES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT DE L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN RELEVANT DU LIBRE ÉTABLISSEMENT	52	62	66	4
C - ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AGRÉÉS A MONACO	33	25	23	- 2
1. ÉTABLISSEMENTS HABILITÉS À TRAITER TOUTES LES OPÉRATIONS DE BANQUE	30	24	23	- 1
2. SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	3	1	-	- 1
TOTAL ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (agrés en France et à Monaco)	958	659	639	-20

ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT	Rappel 2003	2012	2013	Variation 2013/2012
Entreprises d'investissement agréées par l'ACPR	143	93	91	- 2
Succursales d'entreprises d'investissement relevant du libre établissement	23	49	45	- 4
TOTAL ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT	166	142	136	- 6

ÉTABLISSEMENTS DE PAIEMENT	Rappel 2003	2012	2013	Variation 2013/2012
Établissements de paiement agréés par l'ACPR	-	17	19	2
Succursales d'établissements de paiement relevant du libre établissement	-	4	7	3
TOTAL ÉTABLISSEMENTS DE PAIEMENT	-	21	26	5

ÉTABLISSEMENTS DE MONNAIE ELECTRONIQUE	Rappel 2003	2012	2013	Variation 2013/2012
Établissements de monnaie électronique agréés par l'ACPR	-	-	3	3
Succursales d'établissements de monnaie électronique relevant du libre établissement	-	-	-	SO
TOTAL ÉTABLISSEMENTS DE MONNAIE ELECTRONIQUE	-	-	3	SO

Source : ACPR.

ENCADRÉ 1 : LE NOUVEAU STATUT DE « SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT »

L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014 du règlement européen N°575/2013, « *Capital requirements regulation* » (CRR), impose une définition harmonisée au niveau européen des établissements de crédit. Cette définition européenne est plus étroite que la notion française qui prévalait jusqu'à fin 2013 dans la mesure où elle repose sur deux critères cumulatifs : l'octroi de crédits et la réception de fonds remboursables du public. Sous le régime précédemment applicable en France, l'exercice de la seule activité d'octroi de crédits justifiait la nécessité d'un agrément en tant qu'établissement de crédit ; un établissement de crédit pouvait donc octroyer des crédits sans recevoir de fonds remboursables du public. C'était notamment le cas de certaines sociétés financières, pour lesquelles un nouveau statut a dû être créé : celui de « société de financement ».

Selon le principe de continuité juridique, au 1^{er} janvier 2014, les entités agréées en tant que sociétés financières restent des établissements de crédit et relèvent automatiquement de la catégorie spécifique « établissement de crédit spécialisé » (ECS). Toutefois, à compter du 1^{er} octobre 2013, et pour une période d'un an, ces entités ont pu choisir d'opter pour le nouveau statut de « société de financement ». Ce statut national, distinct du statut d'établissement de crédit au sens européen, implique diverses conséquences économiques telles que la perte de l'accès direct au refinancement de la BCE ou encore du droit au passeport européen, réservés aux établissements de crédit. Au niveau prudentiel, les sociétés de financement demeurent en revanche assujetties à un régime *ad hoc* aussi robuste que celui des établissements de crédit mais adapté aux particularités de ces sociétés, notamment via l'exemption des exigences de liquidité et de levier prévues par la réglementation européenne. Les autres établissements demeureront des ECS.

Le tableau 1 ci-dessus dénombre les sociétés financières agréées au 31 décembre 2013 et ne mentionne donc ni les établissements de crédit spécialisés ni les sociétés de financement dont les agréments sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2014. À titre indicatif, à la date du 08/09, une centaine d'ex-sociétés financières avaient opté pour le statut de société de financement.

Par ailleurs, le système bancaire et financier français se singularise par la diversité de son actionnariat et par sa large ouverture internationale, qui s'observe à la fois par l'importance de la présence des établissements étrangers en France et par celle des établissements de crédit français à l'étranger.

Ainsi, à fin 2013, sur les 616 établissements de crédit actifs en France, 436 (71 %) étaient détenus par des capitaux majoritairement français (désignés ci-après plus simplement par EC à capitaux français) et 180 (29 %) par des capitaux étrangers (cf. Tableau 2 et Tableau 3).

1.1.1 Un actionnariat diversifié pour les capitaux d'origine française

Sur le total de 436 établissements de crédit à capitaux français, à la fin de 2013 (cf. tableau 2), 237 entités (soit 54 %) appartenaient à des groupes bancaires mutualistes français, 83 (soit 19 %) à des grands groupes bancaires privés et 26 (soit 6 %) à des établissements bancaires publics.

Les groupes industriels ou commerciaux représentent encore une part significative dans l'actionnariat des établissements de crédit avec la détention de 32 établissements (7 % du total). Le reste des établissements (13 % du total) est sous le contrôle d'actionnaires relevant d'autres secteurs économiques : 32 (7 %) sont détenus par d'autres groupes financiers ou à actionnariat partagé, 17 (4 %) par des actionnaires majoritairement personnes physiques et 9 (2 %) par des groupes d'assurance.

Tableau 2 : Répartition des EC à capitaux français par nature d'actionariat à fin 2013

Appartenance	Nombre d'établissements de crédit en 2013					Nombre de groupes actionnaires en 2013
	Banques	Banques mutualistes	Sociétés financières	Autres (a)	Total	
Grands groupes bancaires privés	30		53		83	2
Établissements bancaires publics	2		4	20	26	4
Groupes mutualistes	58	91	88		237	4
Assurances	3	1	5		9	7
Industrie, commerce, services, BTP, groupes professionnels (dont secteur public)	15 (2)		17 (3)		32	20 (1)
Établissements à actionariat partagé (établissements de crédit, investisseurs. Institutionnels)	6		23		29	25
Groupes financiers diversifiés	1		2		3	2
Actionariat personnes physiques	9		8		17	15
TOTAL	124	92	200	20	436	79

(a) caisses de crédit municipal et institutions financières spécialisées.

Source : ACPR.

1.1.2. Un secteur ouvert aux capitaux étrangers

Le système bancaire et financier français est largement ouvert aux établissements étrangers. Fin 2013, sur les 180 établissements de crédit qui étaient sous contrôle étranger, 132 avaient le statut de banque, 47 celui de société financière (SF) et on comptait aussi une institution financière spécialisée (IFS) (cf. tableau 3). En outre, 58 entreprises d'investissement et 12 établissements de paiement étaient également sous capitaux étrangers. 73 bureaux de représentation étaient recensés (cf. tableau 4).

Tableau 3 : Répartition des EC sous contrôle étranger par nature d'actionariat et par origine géographique à fin 2013

Secteur d'appartenance	Nombre d'établissements de crédit à fin 2013									Total nombre de groupes
	Banques				Sociétés financières et IFS				total	
	OCDE		Pays tiers	Total	OCDE		Pays tiers	Total		
	EEE	Autres pays			EEE	Autres pays				
Succursales de groupes bancaires	66	6	15	87					87	96
Filiales de groupes bancaires	10	5	9	24	15	1	3	19	43	
Assurances	3	1		4	2			2	6	5
Groupes financiers	2	3	1	6		6		6	12	12
Industrie, commerce, services	1	4		5	9	10		19	24	12
Actionariat personnes physiques		3		3				0	3	3
Actionariat bancaire ou financier partagé	1		2	3	2			2	5	4
TOTAL	83	22	27	132	28	17	3	48	180	132

Source : ACPR.

Parmi les 180 établissements de crédit sous contrôle étranger, sous forme de filiales ou de succursales, 111 sont détenus par des résidents de l'Espace économique européen (tableaux 3 et 4): notamment britanniques (32), allemands (24), italiens (11), belges (10) et néerlandais (8).

L'actionnariat des 69 établissements de crédit contrôlés par des capitaux de pays tiers (hors Espace économique européen- cf tableau 3) se situe majoritairement dans un pays membre de l'OCDE (22 banques et 17 SF et IFS) et dans une moindre mesure dans un pays tiers (27 banques et de 3 SF). Ces établissements sont principalement d'origine américaine (soit 26 établissements comprenant 9 banques, 16 SF et une IFS).

Tableau 4 : Évolution de la répartition des institutions financières sous contrôle étranger par origine géographique et formes d'implantation

	2003	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	264	239	230	214	204	195	186	180
BANQUES	168	161	155	147	142	137	130	132
Succursales	80	88	93	93	91	88	83	87
Espace économique européen	52	64	70	70	68	66	62	66
Pays tiers	28	24	23	23	23	22	21	21
Sociétés de droit français	88	73	62	54	51	49	47	45
Espace économique européen								
Filiales de banques étrangères	47	33	21	16	13	11	10	10
Sociétés contrôlées par des investisseurs non bancaires	10	9	9	7	7	7	6	6
Actionnariat bancaire ou financier partagé				1	1	1	1	1
Pays tiers								
Filiales de banques étrangères	16	14	16	15	15	14	15	14
Sociétés contrôlées par des investisseurs non bancaires	13	14	13	13	13	13	13	12
Actionnariat bancaire ou financier partagé	2	3	3	2	2	2	2	2
SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	95	76	74	66	61	57	55	47
Espace économique européen								
Sociétés financières à vocation diverse	68	54	53	42	36	33	33	28
Pays tiers								
Sociétés financières à vocation diverse	27	22	21	24	25	24	22	19
INSTITUTIONS FINANCIÈRES SPÉCIALISÉES	1	2	1	1	1	1	1	1
ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT (a)	55	67	75	71	76	66	62	58
Espace économique européen	44	54	63	61	66	55	51	45
Succursales	(23)	(41)	(52)	(53)	(59)	(52)	(49)	(45)
Succursale non passeportable	-	(1)	-	-	-	-	-	-
Sociétés de droit français	(21)	(12)	(11)	(8)	(7)	(3)	(2)	(0)
Pays tiers	11	13	12	10	10	11	11	13
ÉTABLISSEMENTS DE PAIEMENT	0	0	0	0	1	7	7	12
Succursales de l'Espace économique européen					1	4	4	7
Sociétés de droit français						3	3	5
Espace économique européen						1	1	2
Pays tiers						2	2	3
BUREAUX DE REPRÉSENTATION	75	78	80	77	74	77	75	73
Espace économique européen	35	31	32	29	27	27	27	23
Pays tiers	40	47	48	48	47	50	48	50

(a) Hors sociétés de gestion de portefeuille.
Source : ACPR.

1.2. Une utilisation importante du passeport européen

Le passeport européen permet la fourniture de services financiers par les établissements de crédit européens, sur leur marché non domestique au sein de l'Union européenne, en permettant leur libre établissement sous forme de succursales, d'agents et de distributeurs, mais aussi la libre prestation de services. Il bénéficie à la fois aux établissements étrangers en France (1.2.1) et aux établissements français à l'étranger (1.2.2).

À SAVOIR

Liberté d'établissement

La liberté d'établissement est la faculté pour un opérateur d'un État membre de l'Espace économique européen (EEE) d'offrir ses services sur le territoire d'un autre État membre à partir d'un établissement permanent. Cette modalité du passeport, qui s'exerçait jusqu'alors sous la forme de l'implantation d'une succursale, se développe depuis la mise en œuvre des directives concernant les services de paiement et la monnaie électronique à travers le recours à des agents (fourniture de services de paiement) et à des distributeurs (distribution de monnaie électronique).

Liberté de prestation de services

La liberté de prestation de services est la faculté pour un opérateur d'un État membre d'offrir ses services sur le territoire d'un autre État membre sans y être établi.

1.2.1. L'accès au marché français

Le libre établissement via l'implantation d'une succursale

Sur un total de 118 succursales d'origine européenne en 2013 (cf. tableau 5), ce sont celles – établissements de crédit, entreprises d'investissement et établissements de paiement confondus – ayant leur siège au Royaume-Uni qui sont les plus nombreuses en France, avec 63 implantations. Le nombre de succursales britanniques tend toutefois à se stabiliser après avoir connu une forte progression jusqu'en 2008 dans le contexte de la mise en œuvre de la directive sur les marchés d'instruments financiers qui a permis aux entreprises d'investissement d'un pays communautaire de bénéficier de la reconnaissance mutuelle sur une gamme plus large de services et d'instruments, en particulier les instruments financiers à terme, et de recourir à des agents liés (qui sont mandatés) pour fournir en France certains services d'investissement.

Le passeport européen, via l'établissement d'une succursale, reste un vecteur largement utilisé pour s'implanter en France. Mais il tend aujourd'hui à régresser légèrement, notamment du fait des réorganisations dictées par la conjoncture économique et la crise financière. On notera toutefois que l'exercice 2013 enregistre après 2 exercices de recul, une légère augmentation avec un solde net de 3 succursales de plus par rapport à l'exercice précédent. La succursale reste également une forme d'exercice en France qui est très fréquemment utilisée par les groupes établis dans les pays tiers à l'Espace économique européen (EEE) qui, à partir d'une seule entité agréée dans l'un des pays de l'EEE, peuvent utiliser leur passeport pour exercer des activités dans un ou plusieurs autres pays de la zone. Sur les 118 succursales d'établissements recensées en France originaire d'un autre État membre de l'EEE au 31 décembre 2013 (cf. tableau 5), 52 appartenaient à des groupes détenus par un actionariat final de pays tiers à l'EEE, soit 44 % de cette population.

Tableau 5 : Nombre de succursales d'établissements de crédit, d'entreprises d'investissement et d'établissements de paiement ouvertes en France

	2002	2010	2011	2012	2013
Principaux pays de notification	74	127	122	115	118
Royaume-Uni	31	64	66	63	63
Allemagne	12	15	14	15	16
Italie	6	7	7	6	6
Pays-Bas	4	7	5	4	4
Espagne	8	6	6	4	5
Autres pays	13	28	24	23	24
Succursales communautaires dont l'actionariat ultime est tiers à l'EEE	16	49	53	53	52
Etats-Unis	9	30	32	32	31
Japon	2	5	4	4	4
Suisse	1	3	4	4	4
Liban	1	1	1	1	1
Canada	0	2	3	3	3
Autres pays	3	8	9	9	9

Source : ACPR.

Le libre établissement via recours à des agents ou à des distributeurs de monnaie électronique

Depuis la mise en œuvre de la directive 2007/64/CE du 13 novembre 2007 concernant les services de paiement, le recours à des agents pour fournir ces services sur le territoire français se développe de manière très importante. En 2013, 6 485 agents étaient déclarés par des établissements de paiement européens, soit une augmentation de 22 % par rapport au nombre enregistré en 2012. Ces déclarations sont le fait de deux États européens : le Royaume-Uni avec 68 % des déclarations et l'Irlande avec 32 %. La mise en œuvre de la deuxième directive sur la monnaie électronique (directive 2009/110/CE) a conduit par ailleurs à une trentaine de déclarations de recours à des distributeurs par des établissements de monnaie électronique (répartis selon un rapport de 75 % / 25 % entre les établissements britanniques et luxembourgeois).

La libre prestation de services

L'autre forme d'utilisation du passeport européen relève de la libre prestation de services (LPS), correspondant à l'exercice d'une activité dans un autre pays de l'EEE, sans présence permanente dans ce dernier. Le nombre d'établissements ayant déclaré leur intention d'intervenir en libre prestation de services constitue le seul indicateur de mesure de l'importance de cette modalité d'exercice de l'activité. Au 31 décembre 2013, ils atteignent 3 462 établissements, comprenant 569 établissements de crédit, 2 621 entreprises d'investissement, 230 établissements de paiement et 42 établissements de monnaie électronique européens qui sont ainsi autorisés à intervenir en France en libre prestation de services (cf. tableau 6). Le volume des LPS exercées en France continue ainsi de croître même si la progression enregistrée en 2013 (+ 7 %) marque le pas par rapport aux années antérieures. Au total, le nombre d'établissements ayant notifié leur intention d'exercer une activité en France est passé de 3 226 en 2012 à 3 462 en 2013.

Tableau 6 : Nombre de déclarations de libre prestation de services (LPS) par des établissements étrangers, recensées en France au 31 décembre 2013

Pays	Libre prestation de services en France (Nombre de déclarations émanant d'organismes agréés dans un autre État membre de l'EEE)				TOTAL
	EC	EI	EP	EME	
Allemagne	91	60	5	1	157
Autriche	31	23			54
Belgique	28	17	4	2	51
Bulgarie		6	2	1	9
Chypre	5	105			110
Danemark	16	17	3		36
Espagne	19	22	3		44
Estonie	1	1			2
Finlande	8	7	1		16
Grèce	4	9	2		15
Hongrie	10	2			12
Irlande	38	48	5		91
Islande	3				3
Italie	28	7	2		37
Lettonie	3	1			4
Liechtenstein	6	18			24
Lituanie		1		1	2
Luxembourg	65	45	3	4	117
Malte	8	14	4	2	28
Norvège	4	28			32
Pays-Bas	77	97	12		186
Pologne	3	2	1		6
Portugal	19	5			24
Rép. Tchèque	1	3			4
Roumanie		4			4
Royaume-Uni	84	2 066	178	30	2 358
Slovaquie	1	2	2		5
Slovénie		1	3		4
Suède	16	10		1	27
TOTAL	569	2 621	230	42	3 462

Source : ACPR.

1.2.2. L'utilisation du passeport européen par les établissements français

Le libre établissement

Les établissements français utilisent le passeport européen essentiellement pour ouvrir des implantations au Royaume-Uni, en Allemagne, en Espagne et en Italie, et, dans une moindre mesure, en Belgique. Après une phase de croissance, depuis 2009, le nombre de succursales communautaires ouvertes par des établissements français se stabilise et tend même à décroître avec un total de 157 succursales à fin 2013 (contre 161 à fin 2012, cf. tableau 7), pour les mêmes motifs de réorganisation que ceux soulignés plus haut pour les autres banques européennes.

Tableau 7 : Nombre de succursales d'EC, d'EI et d'EP, d'origine française, ouverts dans d'autres pays de l'EEE

<i>Principaux pays de notification</i>	<i>2003</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>
Royaume-Uni	21	24	22	22	24
Allemagne	20	26	26	26	24
Italie	18	24	26	24	22
Espagne	17	23	24	24	24
Belgique	13	16	18	17	17
Luxembourg	6	5	5	5	4
Pays-Bas	6	7	7	8	7
Portugal	7	8	8	7	7
Autres pays	15	33	32	28	28
Total	123	166	168	161	157

Source : ACPR.

Par ailleurs, les établissements de paiement français ont déclaré 54 agents, principalement en Allemagne.

La libre prestation de services

Au 31 décembre 2013, on dénombre un total de 1 994 déclarations qui se décompose en 1 256 déclarations émanant de 156 établissements de crédit français et 598 déclarations de 54 entreprises d'investissement françaises qui souhaitent intervenir dans un autre pays de l'EEE, auxquelles s'ajoutent 140 déclarations émanant de 7 établissements de paiement français (cf. tableau 8). Les pays dans lesquels les établissements français souhaitent exercer des activités sont principalement, par ordre décroissant du nombre des déclarations :

- le Royaume-Uni (97), l'Italie (96), la Belgique (89), l'Allemagne (83) et le Luxembourg (75) pour les établissements de crédit ;
- la Belgique (48), le Royaume-Uni (43), les Pays-Bas (40), le Luxembourg (39) et l'Allemagne (35) pour les entreprises d'investissement.

On retrouve les mêmes principaux pays d'implantation, mais sur des chiffres beaucoup plus faibles, de l'ordre de 5 ou 6 déclarations par pays, pour les 7 établissements de paiement français exerçant en libre prestation de services.

Tableau 8 : Nombre de déclarations de LPS en vigueur au 31 décembre 2013

Pays	Libre prestation de services dans les autres États membres de l'Espace économique européen			Total
	Déclarations émanant de 156 EC agréés en France	Déclarations émanant de 54 EI agréées en France	Déclarations émanant de 7 EP agréés en France	
Allemagne	83	35	7	125
Autriche	48	21	5	74
Belgique	89	48	7	144
Bulgarie	22	7	4	33
Chypre	20	10	3	33
Croatie	4		2	6
Danemark	43	19	5	67
Espagne	71	34	7	112
Estonie	21	11	4	36
Finlande	38	22	4	64
Grèce	41	18	3	62
Hongrie	29	14	5	48
Irlande	51	24	5	80
Islande	17	10	2	29
Italie	96	32	7	135
Lettonie	21	11	4	36
Liechtenstein	19	11	1	31
Lituanie	20	11	4	35
Luxembourg	75	39	7	121
Malte	19	11	3	33
Norvège	32	16	3	51
Pays-Bas	65	40	6	111
Pologne	32	15	5	52
Portugal	61	29	5	95
Rép. Tchèque	27	14	5	46
Roumanie	26	8	7	41
Royaume-Uni	97	43	7	147
Slovaquie	26	11	5	42
Slovénie	19	11	4	34
Suède	44	23	4	71
TOTAL	1 256	598	140	1 994

Source : ACPR.

1.3. Les évolutions réglementaires du secteur bancaire en 2013

L'année 2013 s'est avérée particulièrement riche en évolutions réglementaires puisqu'ont été actés durant cette année à la fois la transposition dans le droit européen des accords de Bâle III, avec l'adoption en juin 2013 de la Directive CRD4 et du Règlement CRR, et la création du Mécanisme de Supervision Unique au mois d'octobre.

1.3.1. L'entrée en vigueur du Mécanisme de Supervision Unique (MSU)

Le 15 octobre 2013, le parlement et le conseil européen ont adopté le règlement MSU au sein de la zone euro. À compter du 4 novembre 2014, la Banque centrale européenne (BCE) assurera la supervision directe des groupes bancaires européens qui auront été jugés « significatifs ». Les groupes dits « moins significatifs » demeureront quant à eux sous la supervision directe des autorités nationales.

L'identification de ces groupes significatifs a nécessité la réalisation d'une cartographie du paysage bancaire européen, coordonnée par la BCE, et à laquelle l'ACPR a fortement contribué. Ce périmètre de compétence du MSU comprend l'ensemble des entités implantées dans la zone euro et ayant un statut d'établissement de crédit, de compagnie financière tête de groupe ou de succursale d'établissement de crédit établi dans un autre pays de l'Union européenne. Une fois ce périmètre précisé, la liste des groupes significatifs et des groupes moins significatifs, appréciée au plus haut niveau de consolidation prudentielle, a pu être déterminée, ainsi que celle des filiales elles-mêmes établissements de crédit composant ces groupes.

Comme défini par les règlements européens¹, un groupe est considéré comme significatif dès lors qu'il remplit au moins l'une des conditions suivantes :

- la valeur totale de ses actifs est supérieure à 30 milliards d'euros ;
- le ratio entre ses actifs totaux et le PIB du pays est supérieur à 20 %, et la valeur totale de ses actifs est supérieure à 5 milliards d'euros ;
- il a établi des filiales, qui sont elles-mêmes des établissements de crédit, dans plus d'un autre État membre du MSU, et le total de ses actifs (ou passifs) transfrontaliers est supérieur à 20% de la valeur totale de son bilan ;
- il fait partie des trois plus grandes institutions d'un pays en termes de total d'actifs ;
- il a demandé l'octroi, ou s'est vu octroyer, une aide financière publique directe du Mécanisme européen de stabilité (MES).

La liste des groupes significatifs - et des entités qui les composent - ainsi que la liste des entités moins significatives ont été publiées sur le site Internet de la BCE² le 4 septembre 2014. À cette date, 120 groupes bancaires avaient été identifiés comme significatifs au niveau européen, dont dix groupes français composés de 293 entités juridiques. Il s'agit (par ordre alphabétique) de BNP Paribas, groupe BPCE, BPI France, Caisse de Refinancement de l'Habitat, groupe Crédit Agricole, groupe Crédit Mutuel, HSBC France, La Banque Postale, Société de Financement Local et Société Générale. Mais la population d'entités significatives en France compte également 39 implantations de groupes significatifs d'autres pays participant au MSU (dont 14 filiales et 25 succursales). La liste des entités moins significatives dénombre quant à elle 156 entités juridiques en France.

A ces entités significatives et moins significatives, doivent s'ajouter tous les organismes demeurant sous la supervision de l'ACPR en dehors du périmètre du MSU (par exemple, entreprises d'investissement ou sociétés de financement ne faisant pas partie d'un groupe bancaire, etc.)

En prévision de la mise en place du MSU, 128 grands groupes bancaires européens, identifiés en octobre 2013 comme potentiellement significatifs, ont été soumis à une évaluation complète (*comprehensive assessment*), consistant notamment en une revue approfondie de la qualité de leurs actifs (*asset quality review* - AQR) et de tests de résistance (*stress tests*). Cet exercice d'une ampleur inégalée a eu pour triple objectif d'accroître la transparence, en améliorant la qualité de l'information disponible sur la situation prudentielle des banques, de procéder à un assainissement du secteur bancaire en mettant en œuvre des actions correctives lorsque cela s'avérait nécessaire, et de renforcer la confiance en la solidité des banques européennes. Cet exercice a été mené sous l'égide de la BCE en suivant une méthodologie commune afin de garantir une égalité de traitement dans l'ensemble de la zone euro.

Les résultats de cette évaluation complète ont été rendus publics par la BCE le 26 octobre 2014³. En ce qui concerne la France, 13 groupes ont été examinés dans le cadre de cet exercice qui a débouché sur des ajustements d'ampleur modeste, confirmant ainsi la solidité des banques françaises.

1 Article 6.4 du « règlement MSU » (Règlement (UE) N° 1024/2013 du Conseil du 15 octobre 2013) et article 39 du « règlement-cadre MSU » (Règlement (UE) N° 468/2014 de la Banque centrale européenne du 16 avril 2014).

2 <https://www.ecb.europa.eu/ssm/html/index.fr.html>

3 cf. <https://www.bankingsupervision.europa.eu/banking/comprehensive/html/index.en.html>

1.3.2. La transposition des accords de Bâle III en Europe.

Le paquet législatif CRD IV se compose d'une directive européenne (*Capital Requirement Directive*⁴ – CRD 4) et d'un règlement européen (*Capital Requirement Regulation*⁵ – CRR), tous deux adoptés le 26 juin 2013. Transposant juridiquement en Europe les accords internationaux de Bâle III, ces deux textes renforcent les exigences prudentielles imposées aux EC et aux EI à compter du 1^{er} janvier 2014.

L'entrée en vigueur de CRD IV va modifier progressivement, entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2018, la définition des fonds propres prudentiels et imposer aux établissements des ratios de solvabilité plus contraignants que sous le régime de la CRD 3. Ce nouveau paquet législatif met également en place plusieurs « coussins » de fonds propres accroissant encore les exigences minimales de fonds propres des établissements : un coussin de conservation des fonds propres, un coussin contra-cyclique, un coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale ainsi qu'un coussin pour le risque systémique. Toutes ces nouvelles exigences de fonds propres supplémentaires seront elles aussi mises en place progressivement dans les années à venir.

En outre, CRD IV instaurera, après une période d'observation et des précisions législatives encore à venir, de nouvelles normes régissant la liquidité des établissements : un ratio de liquidité à court terme (*Liquidity Coverage Ratio* – LCR) et une exigence de financement stable (*Net Stable Funding Ratio* – NSFR). La mise en œuvre d'un ratio de levier, rapportant une mesure de fonds propres à une mesure d'exposition totale, est également prévue.

4. Directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement

5. Règlement (UE) N°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement

2. Une hausse des résultats en 2013 malgré une réduction de l'activité

Comme dans le rapport de l'année précédente, l'ensemble des chiffres et analyses présentés dans cette partie s'appuient uniquement sur l'examen des comptes sociaux des établissements de crédit résidents. L'analyse à fin 2013 des comptes consolidés des grands groupes bancaires français fait en effet l'objet d'une publication séparée⁶.

Les développements qui suivent reposent sur l'analyse de l'agrégation des données individuelles déclarées par l'ensemble des établissements sur base sociale, qui permet de décrire en détail le système bancaire français selon deux périmètres⁷ :

- « activité en France » : ce périmètre décrit l'activité et la situation des banques françaises et étrangères en France (métropole et départements d'outre-mer) ;
- « ensemble de l'activité » : au périmètre précédent sont ajoutés les comptes des succursales à l'étranger des établissements de crédit français. Ce périmètre sera privilégié dans la mesure où les informations détaillées seront disponibles pour les succursales.

Des écarts peuvent être observés entre les analyses sur base sociale développées dans ce rapport et celles sur base consolidée précédemment publiées par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), qui de surcroît concernaient uniquement les principaux groupes bancaires français (cf. encadré 3). Ainsi, alors que le produit net bancaire (PNB) de ces grands groupes ressort en hausse de 1,1 % au niveau consolidé, à 136,5 milliards d'euros, le PNB du système bancaire français, calculé sur base sociale, sur l'ensemble de la population, se réduit en 2013 pour s'établir à 109,4 milliards d'euros, après 115,3 milliards en 2012, soit une baisse de 5,2 % (cf. Tableau 9). Lorsqu'on retranche l'activité des succursales à l'étranger, le PNB sur base sociale pour le périmètre « activité en France » s'établit à 97,2 milliards d'euros, après 102,8 milliards d'euros en 2012, correspondant à une baisse de 5,4 %. La réduction du PNB sur base sociale, observée en 2013, est donc principalement localisée sur le périmètre « activité en France » et notamment pour les groupes français. L'activité des succursales des groupes français à l'étranger baisse quant à elle de 3,0 %, passant de 12,5 à 12,1 milliards d'euros entre 2012 et 2013.

⁶ « La situation des grands groupes bancaires français à fin 2013 », Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, *Analyses et Synthèses*, n° 29, mai 2014.

⁷ Les mentions « activité en France » et « ensemble de l'activité » figurant en bas des tableaux et graphiques permettent de distinguer le périmètre retenu.

ENCADRÉ 3 : PRINCIPALES DIFFÉRENCES MÉTHODOLOGIQUES ENTRE LES ANALYSES SUR BASE CONSOLIDÉE ET SUR BASE SOCIALE AGRÉGÉE PUBLIÉES PAR L'ACPR

Les différences entre ces deux types d'analyse résultent d'une part de l'utilisation de référentiels comptables distincts et, d'autre part, de périmètres d'entités englobées et de couvertures géographiques différentes.

Ainsi, l'analyse des grands groupes bancaires français s'appuie sur l'examen de leurs comptes consolidés en normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*), qui impliquent notamment une évaluation à la juste valeur (*fair value*) d'un nombre important de postes comptables du bilan et du compte de résultat, tandis que les analyses sur base sociale s'appuient sur les comptes en normes françaises, qui privilégient les évaluations au coût historique et recourent pour une moindre part à des évaluations à la juste valeur⁸.

S'agissant des différences de périmètre et de couverture géographique, les comptes consolidés englobent l'ensemble des entités, financières ou non financières, détenues sous forme de filiales ou de succursales par les groupes bancaires français, que ces entités soient résidentes ou non résidentes. Ce type d'analyse permet ainsi de décrire l'ensemble de l'activité des groupes bancaires français, y compris internationale. À l'inverse, les analyses sur base sociale agrégée intègrent les comptes de tous les établissements de crédit résidant en France, y compris d'établissements de crédit français filiales de groupes étrangers.

Une autre différence concerne les opérations « intra-groupe ». Les comptes consolidés permettent par construction l'élimination de ces opérations en bilan comme en compte de résultat. S'agissant de l'agrégation des données sociales, l'existence d'opérations intra-groupe n'entraîne, en principe, pas de surestimation des soldes intermédiaires de gestion du compte de résultat agrégé des établissements de crédit résidents, dans la mesure où ces opérations se compensent (un produit chez un membre A du groupe a pour contrepartie une charge dans le compte de résultat du membre B).

S'agissant du bilan, le risque de doubles comptes (dans les agrégations de données sur base sociale) concerne principalement les opérations interbancaires et opérations sur titres, à l'actif comme au passif. L'agrégation sur base sociale génère notamment des niveaux de capitaux propres différents de ceux sur base consolidée, dans la mesure où les participations de la maison mère dans ses filiales sont déduites de ses capitaux propres consolidés. Concernant les opérations réalisées avec la clientèle, et plus particulièrement la clientèle non financière, la part des opérations internes aux groupes est en revanche beaucoup plus faible et ne concerne que certains types de clientèle.

Tableau 9 : Compte de résultat simplifié des établissements de crédit

En milliards d'euros	Ensemble de l'activité				VARIATION 2013/2012	
	2010	2011	2012	2013	En montant	En %
PRODUIT NET D'EXPLOITATION BANCAIRE	101,9	100,7	110,6	104,9	-5,7	-5,2
PRODUITS ACCESSOIRES ET DIVERS NETS	3,7	4,8	4,7	4,4	-0,3	-5,9
PRODUIT NET BANCAIRE	105,7	105,5	115,3	109,4	-6,0	-5,2
FRAIS GÉNÉRAUX	65,0	66,9	67,9	68,0	0,1	0,1
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	37,7	35,4	44,2	38,2	-6,0	-13,6
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	27,8	21,1	34,3	29,6	-4,8	-13,9
Gains nets sur actifs immobilisés	-2,5	-10,4	-13,7	3,3	17,0	-
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	25,3	10,7	20,6	32,8	12,2	59,3
RÉSULTAT NET	25,1	9,3	14,8	28,8	14,0	94,6

N.B. : les détails des soldes intermédiaires de gestion peuvent ne pas être égaux à la somme des composants intermédiaires en raison d'effets d'arrondis. Ce point est valable pour l'ensemble des tableaux de cette partie.

Périmètre : ensemble des établissements de crédit.

Source : ACPR.

Sur l'ensemble de l'activité, les frais généraux restent stables entre 2012 et 2013. La réduction de 6,0 milliards de PNB se retrouve donc au niveau du résultat brut d'exploitation qui baisse en conséquence de 13,6 %. Le résultat d'exploitation⁹, affiche également un repli, de 4,8 milliards d'euros, soit - 13,9 %.

8. Cet encadré n'a pas pour vocation de lister l'intégralité des différences entre les référentiels comptables mais de fournir un éclairage sur les principales différences.

9. Le résultat d'exploitation est obtenu en retranchant du résultat brut d'exploitation les éléments suivants : a) dotations nettes aux provisions et pertes nettes sur créances irrécupérables et b) dotations nettes aux provisions pour risques et charges.

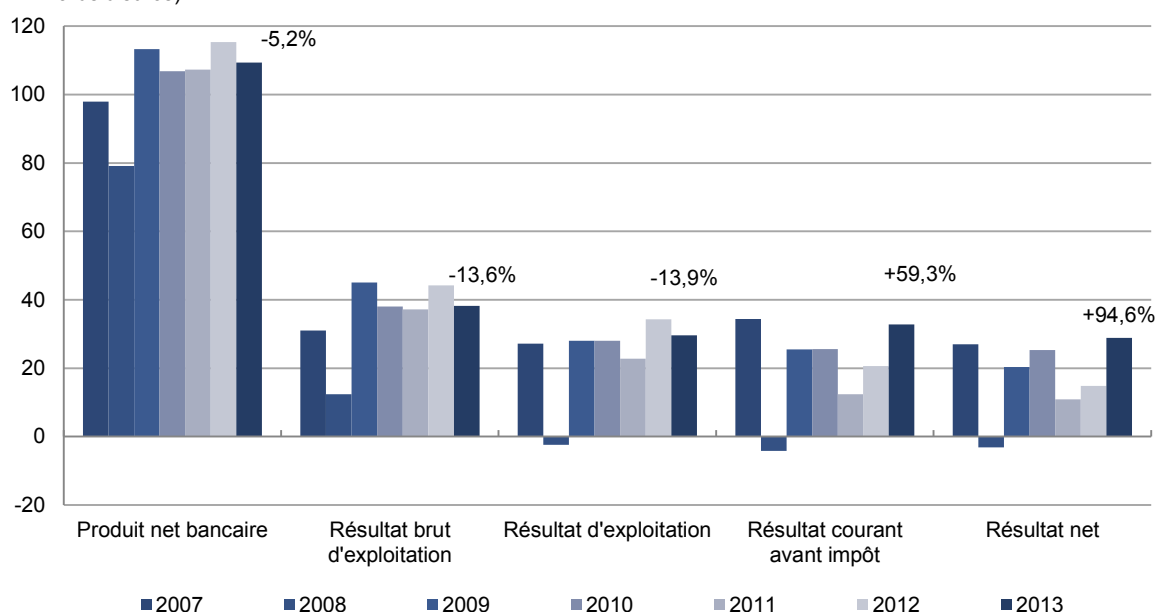
Ainsi, seul le retour à des gains nets sur les actifs immobilisés¹⁰ de 3,3 milliards d'euros, après une perte nette de 13,7 milliards en 2012 (liée à d'importantes dépréciations de participations), parvient à compenser la chute de l'activité et de la rentabilité d'exploitation, pour aboutir finalement à un résultat courant avant impôt en hausse de 12,2 milliards (+ 59,3 %). En effet, les établissements français avaient constitué en 2012 d'importantes provisions pour dépréciation sur immobilisations financières dont une partie a pu être reprise en 2013, compensant ainsi les moins-values de cessions enregistrées (cf. annexe 2).

Enfin, le résultat net sur l'ensemble de l'activité s'établit à 28,8 milliards d'euros en 2013, après 14,8 milliards d'euros en 2012, soit un quasi-doublement, ce qui le ramène à un niveau légèrement supérieur à celui de 2007 (cf. Graphique 1). Sur « l'activité en France » uniquement, le résultat connaît un accroissement relatif encore plus fort : + 143,0 % entre 2012 et 2013, passant de 10,8 à 26,1 milliards d'euros.

Graphique 1 : Principaux soldes intermédiaires de gestion, évolution en milliards d'euros ou en variation relative en 2013 par rapport à 2012.

VARIATION 2013/2012	En montant		En %	
Produit net bancaire	-6,0		-5,2%	
Résultat brut d'exploitation	-6,0		-13,6%	
Résultat d'exploitation	-4,8		-13,9%	
Résultat courant avant impôt	12,2		59,3%	
Résultat net	14,0		94,6%	

(en milliards d'euros)

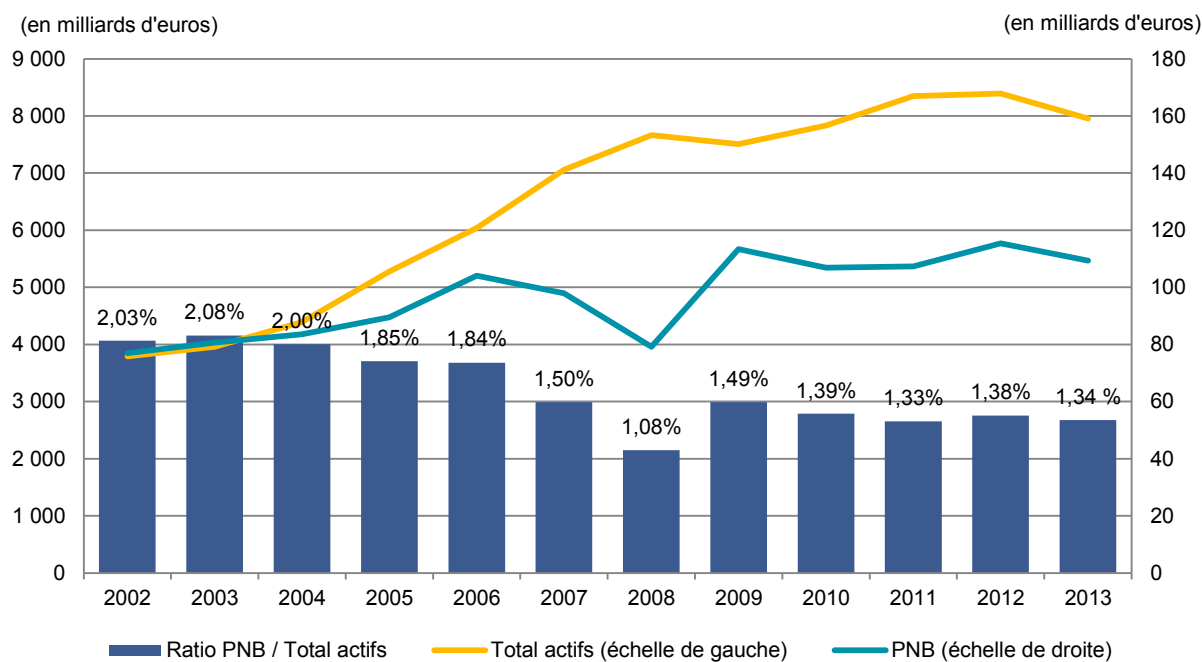


Périmètre : ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité
Source : ACPR

Cette baisse du PNB constatée en 2013 s'accompagne d'une baisse du total de bilan agrégé moyen sur la période (cf. Graphique 2). Ainsi le ratio PNB sur total de bilan moyen de chaque exercice se maintient-il à un niveau légèrement inférieur à celui des quatre années précédentes (1,34 % en 2013 contre 1,39 % en moyenne entre 2009 et 2012), lui-même inférieur aux niveaux d'avant-crise.

¹⁰ Ce poste enregistre les plus- ou moins-values de cessions sur immobilisations financières ainsi que les dotations nettes aux provisions pour dépréciation de ces mêmes immobilisations financières.

Graphique 2 : PNB et total de bilan

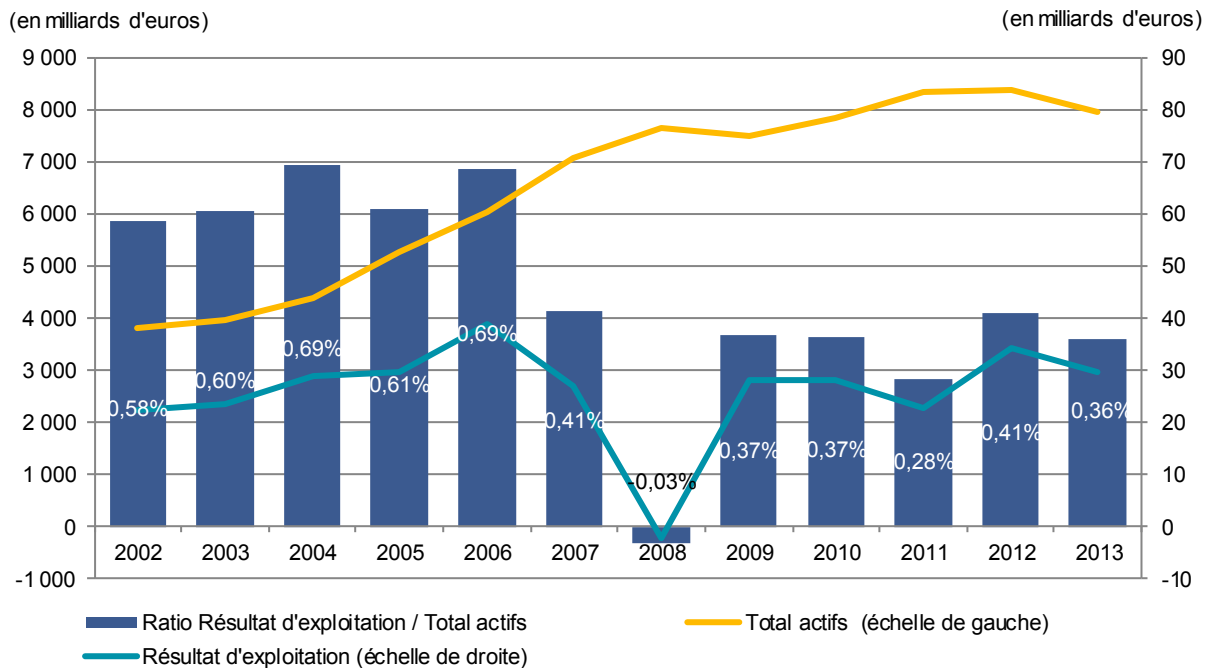


Périmètre : ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité

Source : ACPR

S'agissant du résultat d'exploitation, exprimé en pourcentage du total de bilan (cf. Graphique 3), il s'établit à 0,36 % en 2013, en baisse de 5 points de base par rapport à 2012 (0,41 %). Ce ratio reste dans la moyenne des dernières années (0,36 % en moyenne entre 2009 et 2012).

Graphique 3 : Résultat d'exploitation et total de bilan

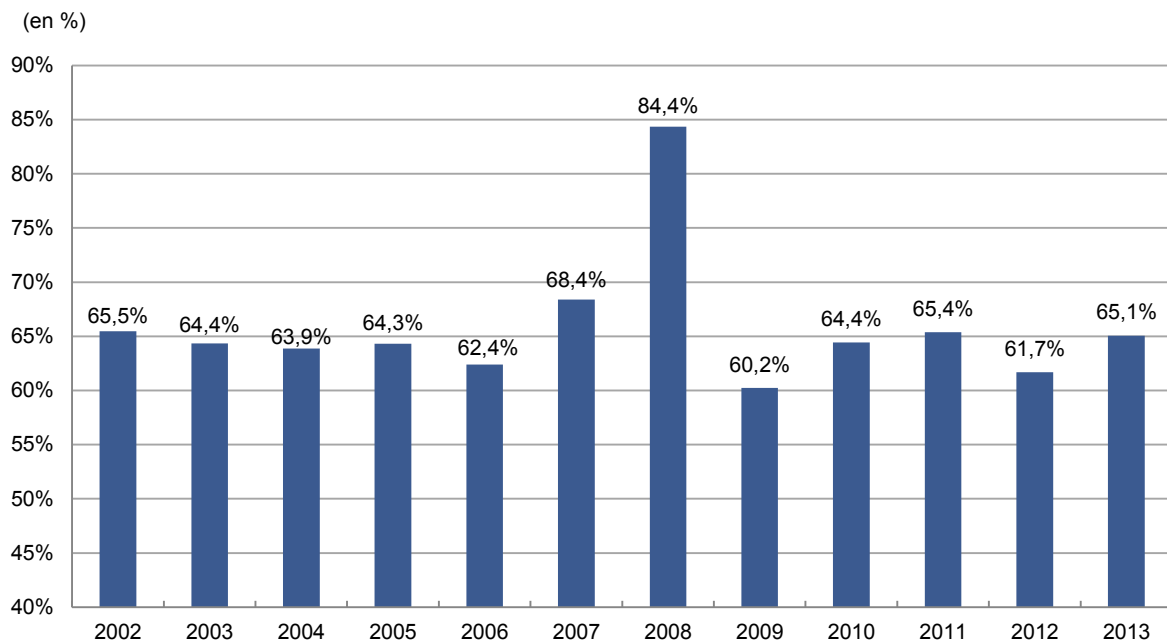


Périmètre : ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité
 Source : ACPR

Le coefficient net d'exploitation mesure de façon synthétique le rapport entre l'ensemble des coûts d'exploitation et de structure et le PNB (cf. Annexe 2). Ce coefficient se dégrade de 3,4 points de pourcentage entre 2012 et 2013 pour s'établir à 65,1 % à fin 2013 sur l'ensemble de la population des établissements de crédit (cf. Graphique 4).

Graphique 4 : Coefficient net d'exploitation, évolution annuelle en milliards d'euros et en variation relative

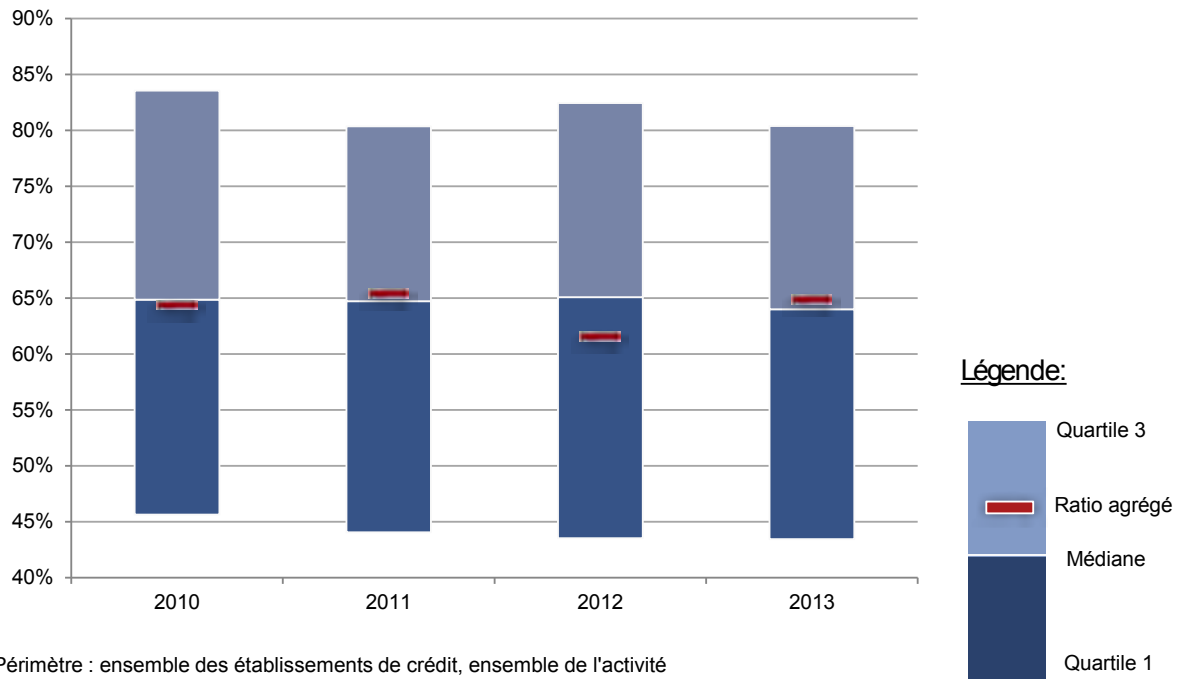
	VARIATION 2013/2012	
	En montant	En %
Produit net bancaire	-6,0	-5,2%
Résultat brut d'exploitation	-6,0	-13,6%
Frais de structure	0,0	0,0%
Coefficient net d'exploitation	3,4%	



Périmètre : ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité
 Source : ACPR

Le ratio agrégé du secteur est influencé par les établissements ayant les PNB les plus importants tandis que les quartiles donnent des indications sur la distribution des coefficients. La valeur de ces 3 quartiles baisse en 2013 avec une sensibilité plus marquée du 3^e quartile qui passe de 82 % en 2012 à 80 % à 2013. Ce constat traduit une amélioration de la situation des acteurs qui avaient en 2012 les structures de coût les plus défavorables, cf. Graphique 5.

Graphique 5 : Dispersion du coefficient net d'exploitation



Périmètre : ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité
Source : ACPR

3. Structure des bilans sociaux

3.1. Un refinancement davantage orienté vers les ressources clientèle

Le total de bilan agrégé du système bancaire français diminue de 5,2 % entre fin 2012 et fin 2013, passant de 8 390 à 7 956 milliards d'euros sur l'ensemble de l'activité (soit - 434 milliards d'euros). Il s'agit là d'un retournement de la tendance à la hausse continûment observée depuis 2009. Toutefois, il convient d'être prudent dans l'interprétation de ces chiffres. Comme détaillé plus bas, cette réduction du bilan agrégé est due avant tout aux opérations interbancaires et à l'enregistrement comptable des produits dérivés, et n'impacte pas le financement de l'économie. Après une analyse des principales composantes du passif (3.1.1), l'analyse se concentre sur les ressources clientèle (3.1.2) et le financement sous forme de titres (3.1.3).

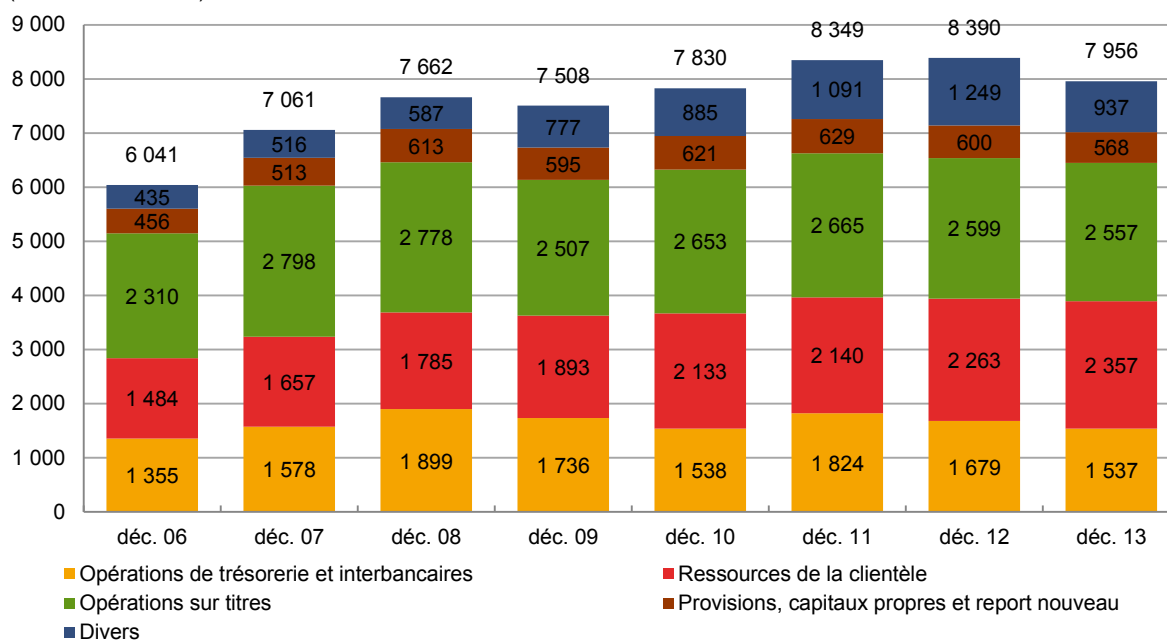
3.1.1. Les principales composantes du passif

Comme le montre le Graphique 6, quasiment tous les postes du passif sont orientés à la baisse. Seules les ressources clientèle s'accroissent : la tendance constatée en 2012 d'un plus grand recours aux ressources de la clientèle pour le refinancement des établissements de crédit se poursuit fortement en 2013. Ces ressources passent de 2 263 à 2 357 milliards d'euros entre 2012 et 2013, soit + 4,1 %. La part de ces ressources clientèle dans le total du passif s'accroît donc de 27,0 % à 29,6 %. Cet accroissement vient compenser en partie la réduction des opérations interbancaires et des opérations sur titres qui se contractent respectivement de 142 et 41 milliards d'euros au cours de l'année 2013. Mais le facteur principal expliquant cette chute notable du total de bilan provient du poste « divers » qui inclut notamment les opérations sur les instruments financiers à terme (IFT). Une catégorie similaire se retrouve à l'actif (cf. partie 3.2.1). Or en 2013, plusieurs établissements ont procédé à des exercices de « compression » de leurs opérations sur les IFT, conduisant à une forte réduction de ces postes du bilan, à l'actif comme au passif, sans que l'activité réelle ne soit pour autant nécessairement en diminution.

Graphique 6 : Les composantes du passif

VARIATION 2013/2012	En montant	En %
Divers	-312	-25,0%
Provisions, capitaux propres et report nouveau	-33	-5,4%
Opérations sur titres	-41	-1,6%
Ressources de la clientèle	94	4,1%
Opérations de trésorerie et interbancaires	-142	-8,4%
Total	-434	-5,2%

(en milliards d'euros)

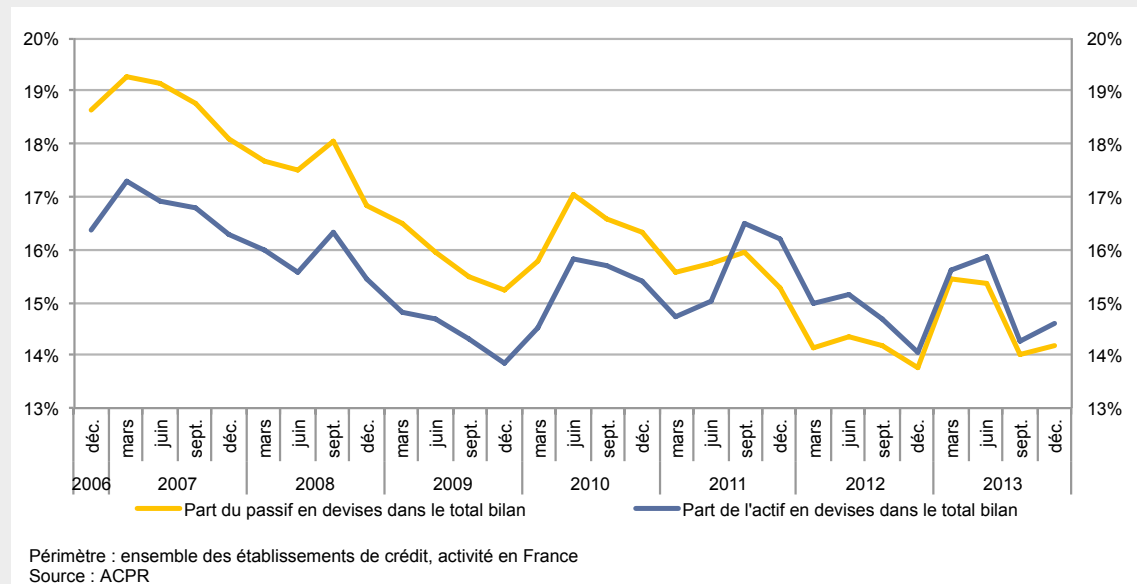


Périmètre : ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité
 Source : ACPR

ENCADRÉ 4 : PART DES OPÉRATIONS EN DEVISES AU BILAN

Après avoir suivi une baisse tendancielle entre 2007 et 2012, la part des opérations libellées en devises étrangères tend à se stabiliser en 2013, à l'actif comme au passif. À fin décembre 2013, les parts des opérations en devises reviennent aux niveaux de décembre 2012, après avoir connu une hausse temporaire au cours des deux premiers trimestres.

Graphique 7 : Part des opérations en devises au bilan



ENCADRÉ 5 : LES OPÉRATIONS INTERBANCAIRES

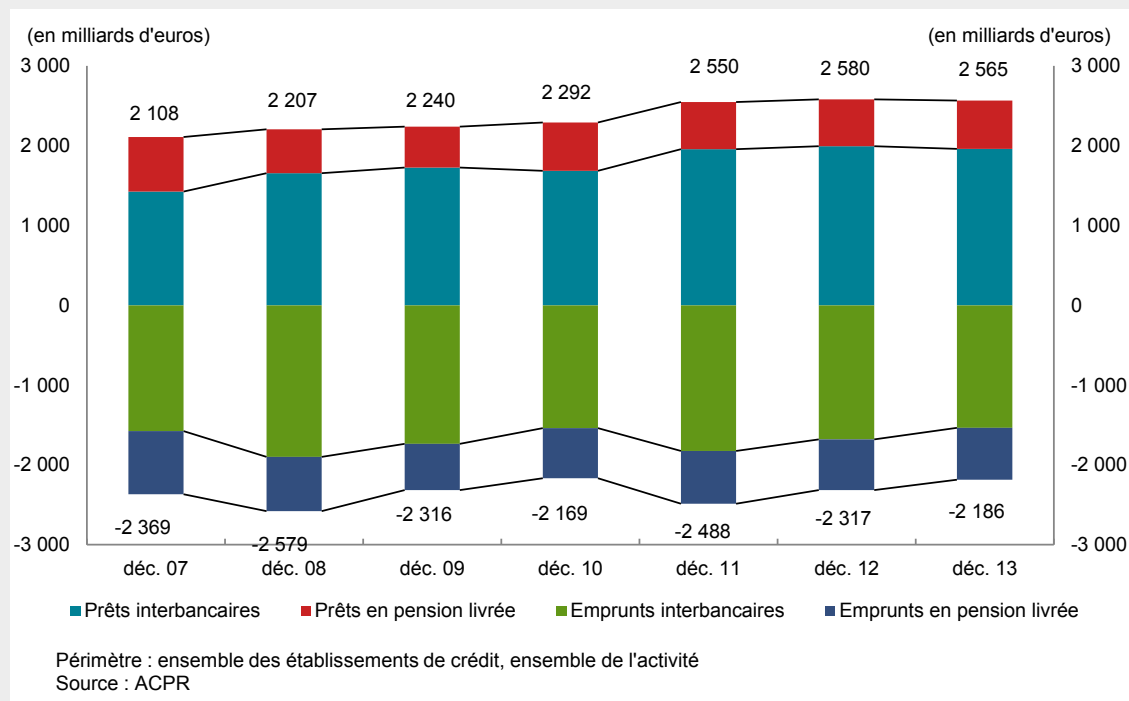
Après une progression en valeur absolue ininterrompue depuis 2007, les opérations interbancaires à l'actif se sont réduites de 0,6 % en 2013 : 2 565 milliards d'euros après 2 580 milliards en 2012 (cf. Graphique 8). Dans le même temps, celles au passif ont diminué de 131 milliards pour atteindre 2 186 milliards d'euros (soit - 5,7 %).

À l'actif on observe une diminution des prêts interbancaires de 33 milliards d'euros, qui ne sont que partiellement compensés par la hausse de 18 milliards d'euros de prêts en pension livrée. Au passif, tout comme en 2012, on constate une forte réduction du poste « comptes et emprunts » par laquelle transitent à la fois les opérations de refinancement auprès des banques centrales et celles auprès des banques commerciales (cf. Annexe 5). Ainsi, cette réduction des opérations interbancaires au passif reflète en large partie les remboursements partiels de *Very Long Term Refinancing Operations* (VLTRO) par les banques françaises commencés en 2012 et qui se prolongent en 2013.

Au final, on note ainsi que les banques françaises maintiennent globalement leurs encours de financements interbancaires, à l'actif, sans remplacer leurs remboursements de VLTRO par des refinancements de nature équivalente. L'augmentation du solde net prêteur des banques françaises sur l'interbancaire semble traduire une moindre dépendance vis-à-vis du refinancement à long terme mise en place par la BCE en 2010-2011.

Graphique 8 : Les opérations interbancaires

VARIATION 2013/2012	En montant	En %
Prêts interbancaires	-33	-1,7%
Prêts en pension livrée	18	3,1%
Emprunts interbancaires	-142	-8,4%
Emprunts en pension livrée	10	1,6%
Total opérations interbancaires à l'actif	-15	-0,6%
Total opérations interbancaires au passif	-131	-5,7%



Enfin, au hors bilan, on constate que les engagements de financement reçus des établissements de crédit (481 milliards d'euros) représentent, comme pour les deux années précédentes, près de trois fois les engagements donnés (152 milliards d'euros ; cf. annexe 9). Cela s'explique par l'inscription au hors bilan des lignes disponibles auprès de la banque centrale dans le cas de non utilisation de l'ensemble des collatéraux déposés en garantie.

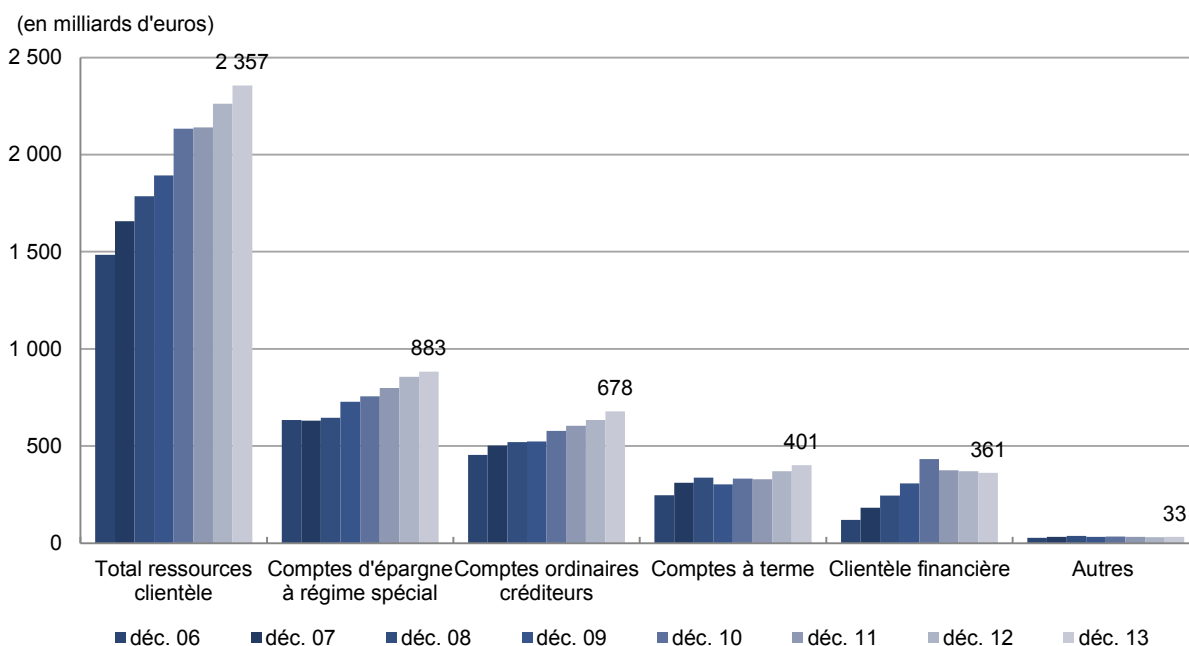
Les établissements de crédit français réalisent d'importants volumes d'activité sur les marchés d'instruments financiers à terme (IFT). En effet, les encours notionnels, qui ne reflètent toutefois pas les risques réels¹¹, représentent 86 514 milliards d'euros (cf. annexes 1 et 9). Par ailleurs, une partie de ces encours correspondent à des opérations de couverture ou des opérations réalisées pour le compte de la clientèle.

3.1.2. Les ressources émanant de la clientèle

La tendance observée en 2012 d'une substitution partielle des ressources de la clientèle aux opérations interbancaires et aux opérations sur titres s'est poursuivie en 2013. Les ressources en provenance de la clientèle s'accroissent de 4,1 % entre 2012 et 2013, atteignant 2 357 milliards d'euros. Le Graphique 9 présente la répartition de la collecte de l'épargne et illustre que cette hausse des ressources s'est principalement opérée par une progression des encours des comptes ordinaires créditeurs (+ 44,4 milliards d'euros), des comptes à terme (+ 30,3 milliards d'euros) et des comptes d'épargne à régime spécial (+ 26,5 milliards d'euros).

Graphique 9 : Les ressources de la clientèle

En milliards d'euros	VARIATION 2013/2012	
	En montant	En %
Total ressources clientèle	94	4,1%
Comptes d'épargne à régime spécial	26	3,1%
Comptes ordinaires créditeurs	44	7,0%
Comptes à terme	30	8,2%
Clientèle financière	-9	-2,4%
Autres	2	5,1%



Périmètre : ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité
Source : ACPR

¹¹ Ces encours notionnels de produits dérivés enregistrent la valeur notionnelle des sous-jacents des contrats de produits dérivés et non les risques générés par ces derniers. En effet, si un client opérant en euros porte un risque de change, dans le cas notamment où il doit recevoir le paiement d'une commande dans un an d'un montant de 100 millions de dollars. Ce client peut demander à sa banque A de lui accorder un contrat lui permettant de convertir dans un an un montant de 100 millions de dollars en euros à un taux de change prédéfini. Ceci supprime l'aléa pour le client et lui garantit ainsi à l'avance son futur résultat en euros. La banque A se retrouve alors avec le risque de change que portait précédemment son client. Elle négocie donc le plus souvent ce même contrat avec une banque B pour annuler la position prise avec le client. Dans ce cas, le risque net s'annule pour la banque A, mais le montant notionnel des IFT utilisés sera quant à lui comptabilisé deux fois.

De façon plus détaillée, les 26,5 milliards d'euros supplémentaires collectés en 2013 sur les comptes d'épargne à régime spécial par rapport à 2012 se concentrent pour l'essentiel sur les livrets A et livrets bleus (+ 16,3 milliards d'euros, soit + 6,5 %). Les encours de ces livrets atteignent donc 265,9 milliards d'euros fin 2013 sur l'activité en France, clientèle résidente et non résidente, cf. Graphique 10.

Le plafond du livret A avait été relevé de 25 % le 1^{er} octobre 2012, passant de 15 300 à 19 125 euros. Au 1^{er} janvier 2013, ce plafond a connu une seconde augmentation à 22 950 euros. Le premier relèvement du plafond avait expliqué en grande partie la forte progression de l'encours constatée à fin 2012. Le second relèvement début 2013 a lui aussi eu pour effet d'attirer davantage de dépôts sur ce support de placement.

Bien que n'ayant pas bénéficié d'un nouveau relèvement de leur plafond en 2013, après leur doublement en octobre 2012, les livrets de développement durable (LDD) ont toutefois vu leur encours fortement progresser en 2013 : + 8,7 milliards d'euros, soit + 9,5 %, ce qui porte leur total à plus de 100 milliards d'euros.

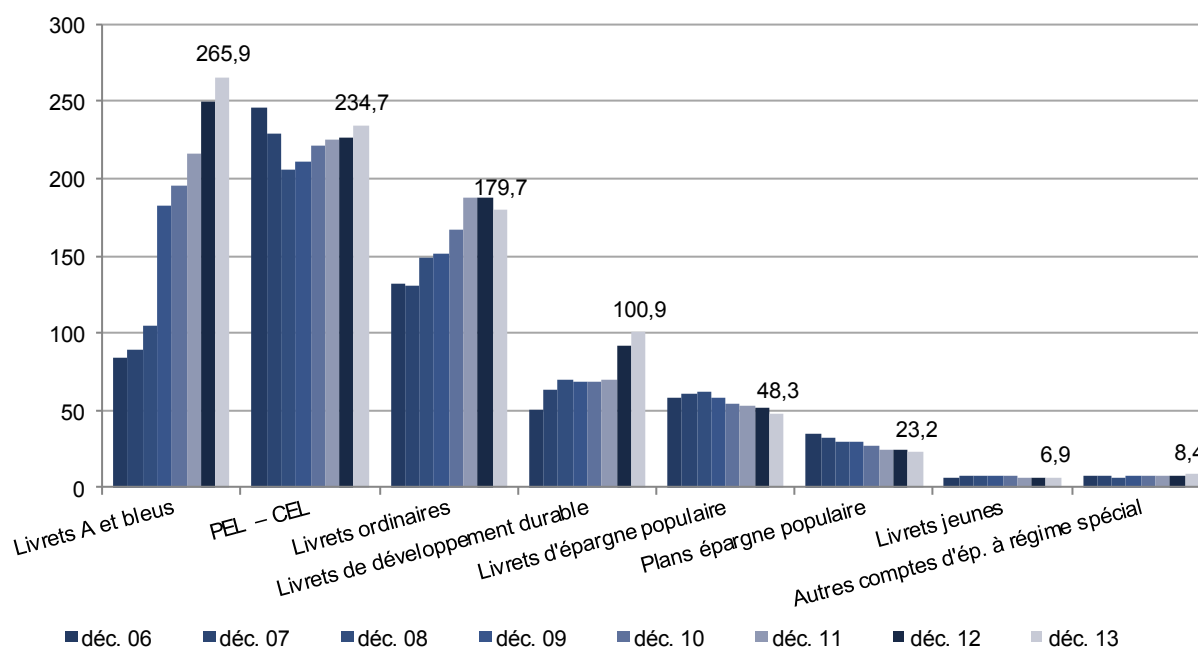
Les PEL et CEL affichent eux aussi une hausse significative de leurs montants en 2013 : + 8,1 milliards d'euros (soit + 3,6 %). Cette hausse pourrait s'expliquer par un environnement de taux bas qui se prolonge et qui favorise donc des supports de placement conclus plusieurs années auparavant à des taux plus avantageux.

La hausse des encours constatée sur ces types de comptes s'est faite en partie au détriment d'autres supports d'épargne bancaire comme les livrets ordinaires dont les encours baissent de 7,5 milliards d'euros (- 4,0 %). Il en va de même des livrets et plans d'épargne populaire qui poursuivent cette année leur baisse tendancielle depuis 2008.

Graphique 10 : Les comptes d'épargne à régime spécial

VARIATION 2013/2012	En montant	En %
Livrets A et bleus	16,3	6,5%
PEL – CEL	8,1	3,6%
Livrets ordinaires	-7,5	-4,0%
Livrets de développement durable	8,7	9,5%
Livrets d'épargne populaire	-3,4	-6,6%
Plans épargne populaire	-1,1	-4,4%
Livrets jeunes	-0,1	-0,9%
Autres comptes d'ép. à régime spécial	0,7	8,9%

(en milliards d'euros)



Périmètre : ensemble des établissements de crédit, activité en France
Source : ACPR

En évolution trimestrielle, on constate que la collecte sur les livrets A porte principalement sur le premier trimestre 2013, ce qui montre que le relèvement du plafond (cf. paragraphe ci-dessus) a plus d'effet que la baisse du taux nominal, réduit de 2,25% à 1,75% au 1^{er} février 2013.

De plus, la réduction à 1,25 % du taux nominal du livret A au 1^{er} août 2013 entraîne une décollecte de 1,1 milliard d'euros au 3^e trimestre. Cette décollecte profite aux PEL – CEL dont l'encours progresse de 2,4 milliards au 3^e trimestre et de 5,1 milliards au 4^e trimestre 2013 (7,5 milliards sur l'ensemble du deuxième semestre).

Il convient toutefois de relativiser l'impact de cet accroissement de ressources sur le refinancement des banques dans la mesure où une large part des fonds collectés sur les livrets A et LDD est centralisée auprès de la Caisse des dépôts et consignations¹².

3.1.3. Le financement sous forme de titres

Les opérations sur titres au passif des banques (2 557 milliards d'euros à fin 2013) se décomposent en trois grandes catégories :

- les titres de dette émis par les banques (1 216 milliards d'euros) ;
- les titres donnés en pension livrée (648 milliards d'euros) ;
- enfin, d'autres opérations sur titres de dette (693 milliards) qui regroupent notamment des opérations sur titres de transaction et sur instruments dérivés.

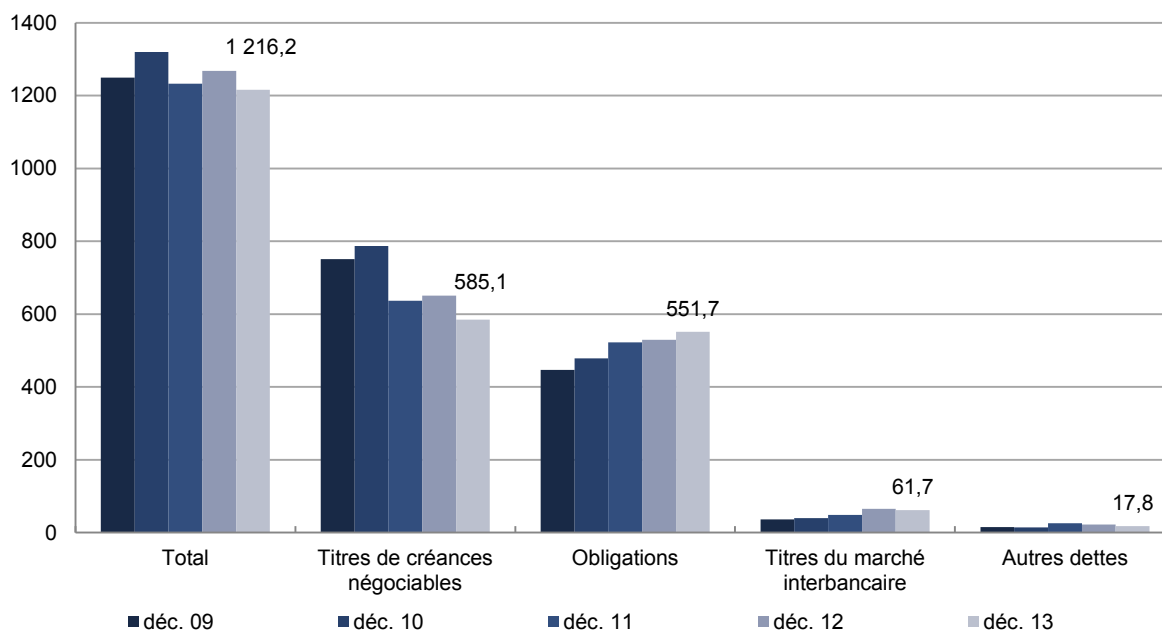
L'encours total de titres de dette émis connaît une diminution de 4,1 % entre 2012 et 2013, passant de 1 267,9 milliards d'euros à 1 216,2 milliards d'euros (cf. Graphique 11). Par ailleurs, les chiffres de 2013 semblent confirmer une tendance à un recours accru des banques à un financement à long terme sous forme d'émissions de titres (c'est-à-dire obligataire) au détriment du court terme (titres de créances négociables). Cette tendance peut être mise pour partie en relation avec l'introduction progressive des nouvelles normes de liquidité de Bâle III, dont le *Net Stable Funding Ratio* – NSFR – qui incite les établissements à s'assurer un refinancement pérenne à plus long terme.

¹² Les effets de cette centralisation des dépôts par la CDC sont rappelés dans le cadre du ratio crédits sur dépôts en partie 4.

Graphique 11 : Les dettes représentées par un titre

VARIATION 2013/2012	En montant	En %
Total	-51,7	-4,1%
Titres de créances négociables	-65,6	-10,1%
Obligations	21,9	4,1%
Titres du marché interbancaire	-3,7	-5,7%
Autres dettes	-4,3	-19,4%

(en milliards d'euros)



Périmètre : ensemble des établissements de crédit, activité en France
Source : ACPR

3.2. Un maintien du financement de l'économie

3.2.1. Les principales composantes de l'actif

En 2013, l'ensemble des composantes de l'actif est en diminution, hormis les opérations sur titres qui progressent de 17 milliards d'euros (+ 0,8 %). La réduction de 434 milliards d'euros du total de bilan est concentrée sur le poste « Divers » qui se réduit de - 26,7 % (- 354 milliards d'euros). Cette réduction correspond à la contrepartie, à l'actif, du mécanisme de « compression » des dérivés, décrite à la partie précédente (point 3.1.1).

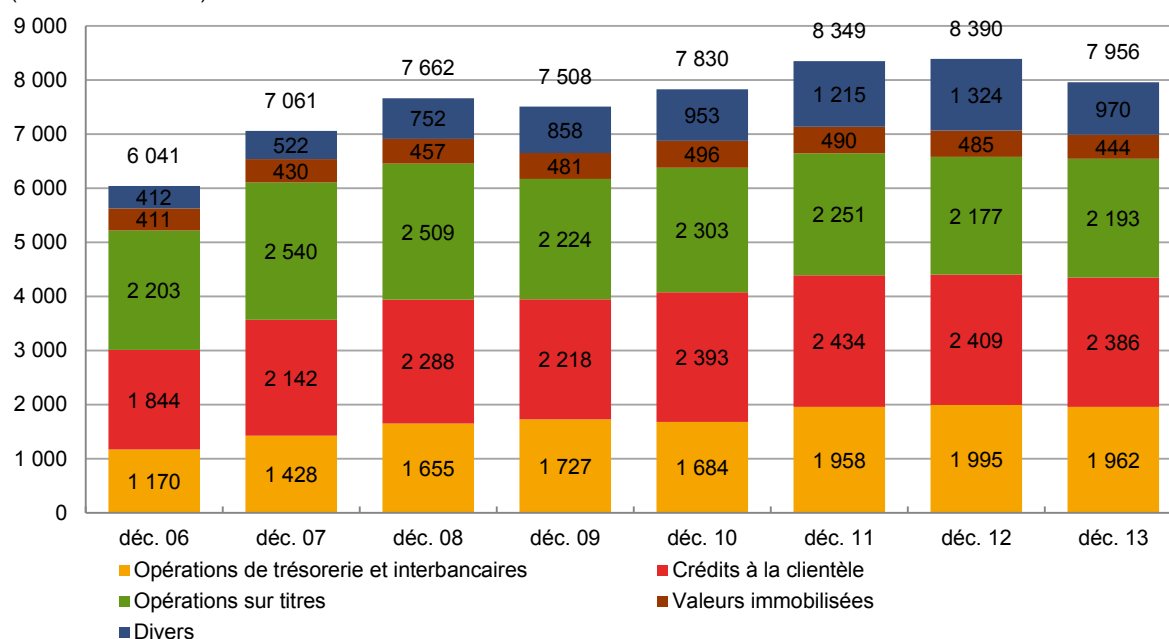
Le poste valeurs immobilisées baisse également de manière significative puisqu'il se réduit de 41 milliards d'euros (soit - 8,4 % par rapport à fin 2012). Cette baisse, concomitante à l'enregistrement de gains sur actifs immobilisés en compte de résultat (+ 17 milliards d'euros), traduit des cessions d'immobilisations financières au cours de l'année.

La baisse observée sur les autres postes est limitée : les opérations de trésorerie et interbancaires se réduisent de -33 milliards d'euros (- 1,7 %) et les crédits à la clientèle de - 22 milliards d'euros (- 0,9 %).

Graphique 12 : Les composantes de l'actif

VARIATION 2013/2012	En montant	En %
Opérations de trésorerie et interbancaires	-33	-1,7%
Crédits à la clientèle	-22	-0,9%
Opérations sur titres	17	0,8%
Valeurs immobilisées	-41	-8,4%
Divers	-354	-26,7%
Total	-434	-5,2%

(en milliards d'euros)



Périmètre : ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité
Source : ACPR

3.2.2. Des crédits à la clientèle recentrés sur les ménages résidents

Si globalement le volume de crédits à la clientèle¹³ accordés par les banques reste stable en 2013 (baisse de - 22,3 milliards d'euros, soit 1 % de l'encours à fin 2012), le tableau 10 montre une réallocation des crédits au profit de la clientèle non financière résidente (+ 14,9 milliards d'euros) et au détriment de la clientèle financière (- 16,9 milliards d'euros) et des non-résidents (- 20,3 milliards d'euros dont - 6,1 via les succursales).

¹³ A la différence des publications des statistiques monétaires de la Banque de France, les crédits titrisés, qui ne figurent plus à l'actif des banques en raison de leur cession, ne sont pas réintégrés dans les chiffres de crédit de ce rapport.

Tableau 10 : Crédits à la clientèle selon les différents périmètres

(en milliards d'euros)	déc. 11	déc. 12	déc. 13	VARIATION 2013/2012	
				En montant	En %
CRÉDITS À LA CLIENTÈLE (ensemble de l'activité)	2 433,6	2 408,8	2 386,5	-22,3	-0,9%
CRÉDITS À LA CLIENTÈLE (activité en France)	2 192,0	2 208,1	2 191,8	-16,2	-0,7%
Crédits à la clientèle non financière (activité en France)	2 105,0	2 113,8	2 114,4	0,6	0,0%
, Crédits à la clientèle non financière résidente (en France)	1 895,7	1 911,7	1 926,6	14,9	0,8%
, Crédits à la clientèle non financière non résidente (en France)	209,3	202,1	187,8	-14,3	-7,1%
Crédits à la clientèle financière (activité en France)	87,0	94,3	77,5	-16,9	-17,9%
, Crédits à la clientèle financière résidente (en France)	51,1	71,8	53,2	-18,6	-25,9%
, Crédits à la clientèle financière non résidente (en France)	36,0	22,5	24,3	1,8	7,8%
CRÉDITS À LA CLIENTÈLE (activité à l'étranger via les succursales)	241,6	200,7	194,6	-6,1	-3,0%

Périmètre : ensemble des établissements de crédit.

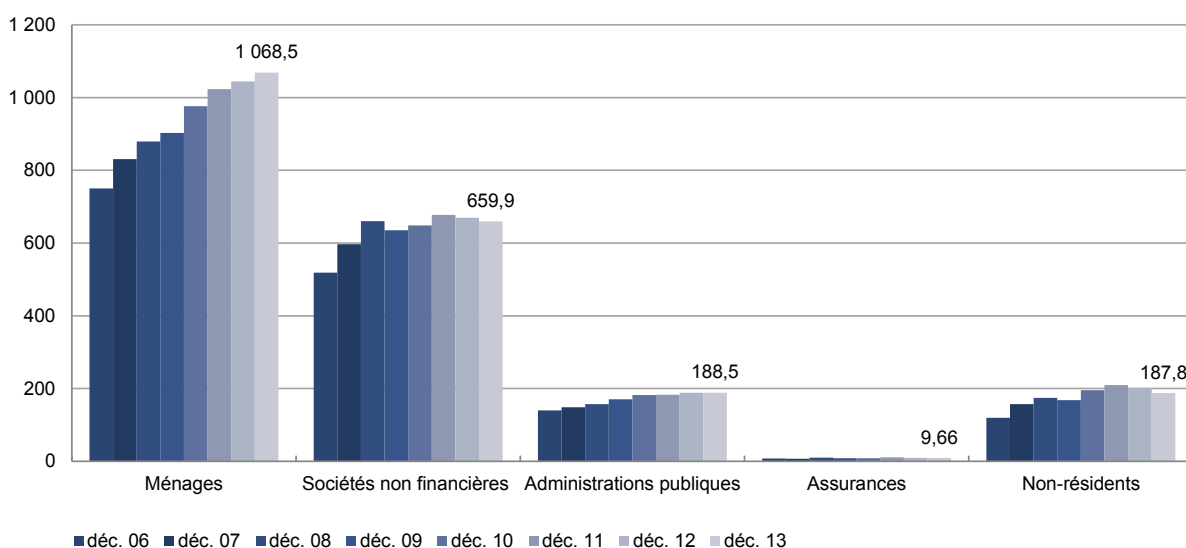
Source : ACPR.

S'agissant des crédits accordés à la clientèle non financière résidente, la progression est encore plus marquée sur le seul secteur des ménages (+ 24,1 milliards d'euros en 2013), cf. graphique 13 et Annexe 8. Cet accroissement est toutefois minoré par le recul des prêts consentis aux sociétés non financières (- 9,5 milliards d'euros), ces dernières pouvant se refinancer directement auprès du marché dans un contexte de taux bas. L'encours octroyé aux administrations publiques se maintient en 2013 (- 0,1 %) après avoir progressé en 2012 (+ 3 %) Les concours accordés aux organismes d'assurance progressent de 5 % mais demeurent à un niveau faible.

Graphique 13 : Les opérations de crédits à la clientèle non financière par catégorie d'agents

VARIATION 2013-2012	En montant	En %
Ménages	24,1	2,3%
Sociétés non financières	-9,5	-1,4%
Administrations publiques	-0,2	-0,1%
Assurances	0,4	4,9%
Non-résidents	-14,3	-7,1%
Total	0,6	0,0%

(en milliards d'euros)



Périmètre : ensemble des établissements de crédit, activité en France
Source : ACPR

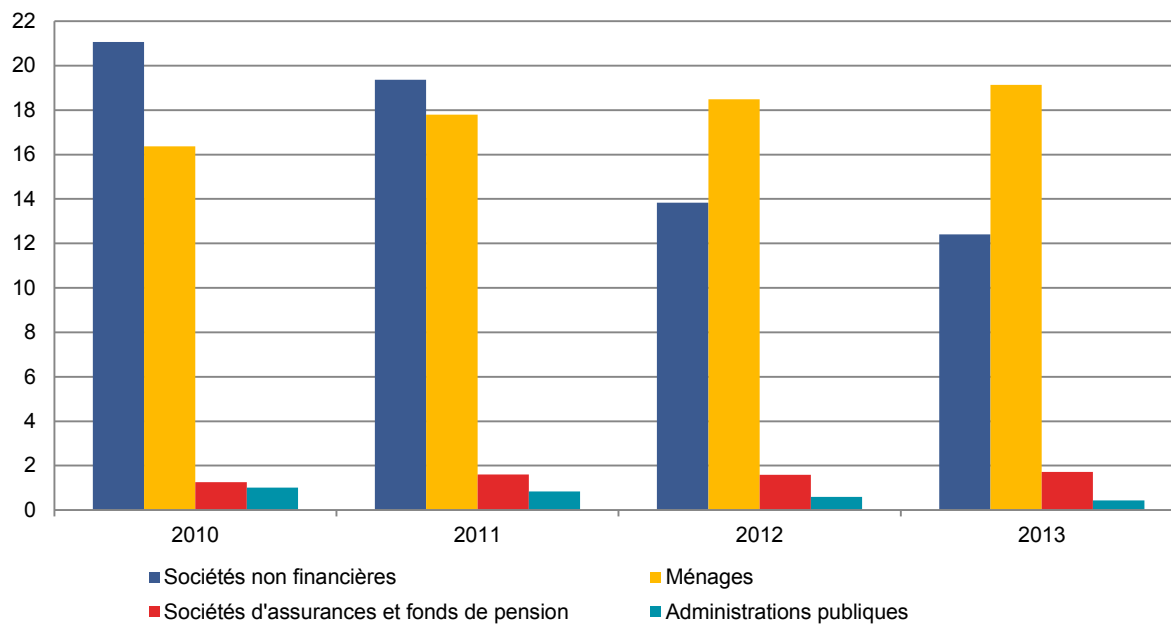
Les crédits en devises accordés à la clientèle non financière reculent légèrement (-0,8 milliards d'euros) au cours de l'année et s'élèvent à 33,7 milliards d'euros fin 2013 (cf. Graphique 14), ce qui représente 1,7 % des crédits accordés à la clientèle résidente.

Pour la deuxième année consécutive, les ménages restent les principaux bénéficiaires des crédits accordés en devises (56,8 % de l'encours contre 53,6 % fin 2012). Cette progression se fait aux dépens des sociétés non financières dont la part passe de 40,1 % fin 2012 à 36,8 % fin 2013.

Les sociétés d'assurance comme les administrations publiques se financent très peu en devises auprès des banques, leur part ne représentant respectivement que 5,1 % et 1,3 % des crédits accordés.

Graphique 14 : Crédits en devises accordés à la clientèle non financière résidente

(en milliards d'euros)

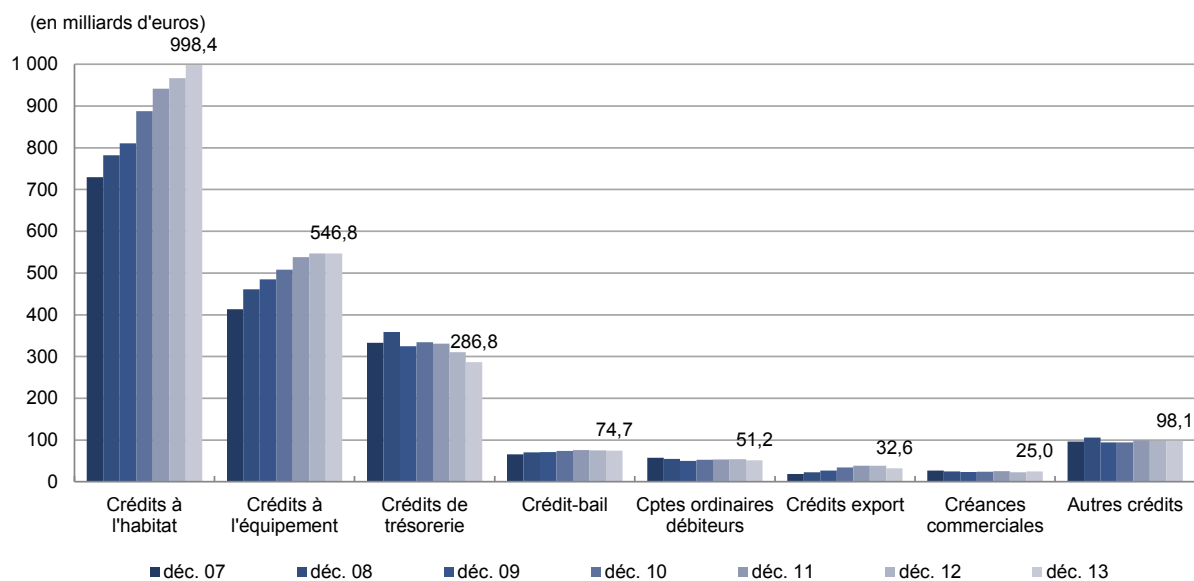


Périmètre : ensemble des établissements de crédit, activité en France
Source : ACPR

L'augmentation des crédits aux ménages provient principalement d'une hausse des crédits à l'habitat (+ 31,4 milliards d'euros), cf. graphique 15. S'agissant des autres types de crédits accordés à la clientèle non financière (pour l'essentiel aux SNF), en 2013, une hausse est enregistrée sur les créances commerciales (+ 2,7 milliards d'euros), les crédits à l'équipement (+ 2,4 milliards d'euros) et dans une moindre mesure, le crédit-bail (+ 1,1 milliards d'euros). À contrario, les crédits de trésorerie reculent de - 9,8 milliards d'euros tout comme les comptes ordinaires débiteurs (- 4,8) et les crédits à l'export (- 0,8 milliards d'euros). Ces évolutions sont cohérentes avec un environnement macroéconomique en faible croissance, un recul de l'investissement des entreprises et des exportations atones.

Graphique 15 : Les opérations de crédit à la clientèle non financière par type de crédit

VARIATION 2013-2012	En montant	En %
Crédits à l'habitat	31,4	3,2%
Crédits à l'équipement	2,4	0,4%
Crédits de trésorerie	-9,8	-3,1%
Crédit-bail	1,1	1,4%
Cptes ordinaires débiteurs	-4,8	-8,8%
Crédits export	-0,8	-2,2%
Créances commerciales	2,7	11,9%
Autres crédits	3,1	3,1%
Total des concours	3,9	0,2%



Périmètre : ensemble des établissements de crédit, activité en France
Source : ACPR

3.2.3 Les placements sous la forme de titres

En 2013, les portefeuilles titres des établissements de crédit représentent 16 % de leur bilan agrégé¹⁴. Leur montant s'élève à 1 265 milliards d'euros, en hausse de 30 milliards d'euros par rapport à 2012. Cette hausse est due à la progression du portefeuille de transaction (+ 10,6%) qui n'est pas compensée par le repli des portefeuilles de placement (- 3,5 %) et d'investissement (- 2,7 %, cf. Graphique 16).

¹⁴ Les autres opérations sur titres (titres reçus en pension livrée et autres opérations) sont détaillées en Annexe 5.

À SAVOIR

Les portefeuilles de titres à l'actif des établissements de crédit sont définis par le règlement CRB n° 90-01 du 23 février 1990 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres¹⁵.

Les titres de transaction sont des titres à revenu fixe ou variable, notamment acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé actif (article 2 du règlement CRB n° 90-01).

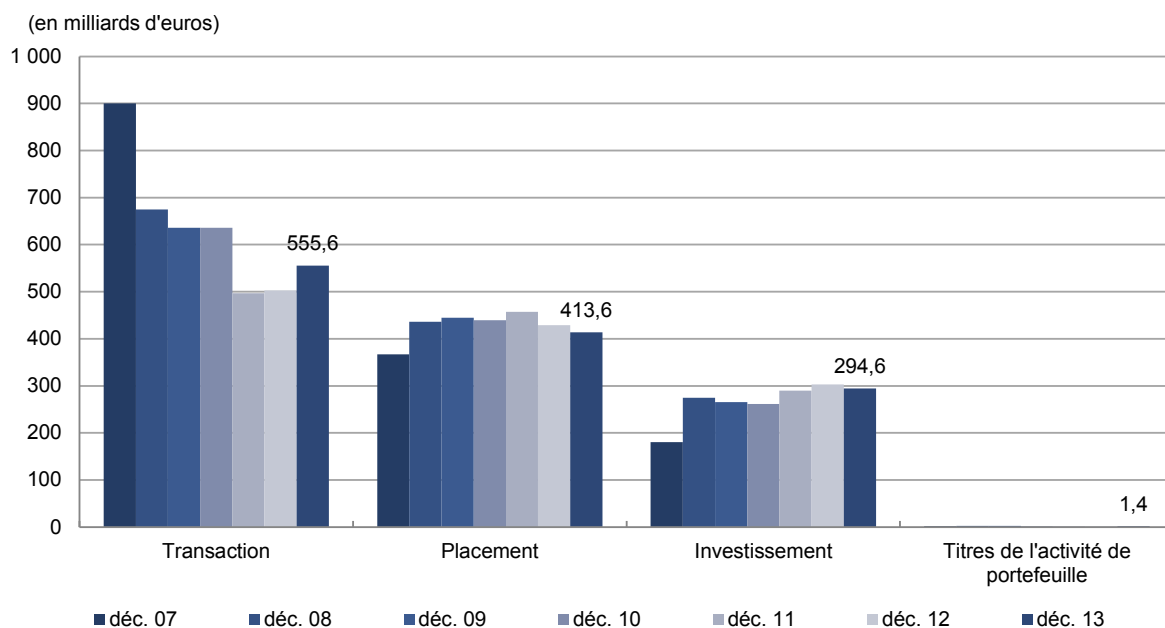
Les titres d'investissement sont des titres à revenu fixe, que l'établissement a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance (article 7 du règlement CRB n° 90-01).

Les titres de placement sont des titres qui ne répondent pas aux exigences permettant le classement dans les autres portefeuilles (article 5 du règlement CRB n° 90-01).

Les titres de l'activité de portefeuille sont des investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle (article 9 bis du règlement CRB n° 90-01).

Graphique 16 : Le portefeuille titres des établissements de crédit

VARIATION 2013-2012	En montant	En %
Transaction	53,2	10,6%
Placement	-15,0	-3,5%
Investissement	-8,2	-2,7%
Titres de l'activité de portefeuille	-0,1	-6,8%
Total	30,0	2,4%



Périmètre : ensemble des établissements de crédit, activité en France

Source : ACPR

Ces évolutions retracent les rééquilibrages intervenus entre portefeuilles, conséquence de la crise financière. En effet, en 2008, compte tenu de la détérioration des conditions de marché et de l'impossibilité de valoriser certains titres, des transferts¹⁶ d'actifs financiers (notamment du portefeuille de transaction vers les portefeuilles de placement et d'investissement) ont été autorisés par les autorités comptables, pour les comptes tant sociaux que consolidés. La hausse observée en 2013 peut correspondre à un re-développement du portefeuille de transaction dans un environnement financier plus favorable.

¹⁵ http://www.banque-france.fr/cclrf/fr/pdf/CRBF90_01.pdf

¹⁶ D'après l'article 19 du règlement CRB n° 90-01 modifié, les titres à revenu fixe qui ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif ou pour lesquels un changement de stratégie a été nécessaire en raison de situations exceptionnelles de marché, peuvent être transférés dans la catégorie des titres d'investissement.

4. L'évolution des principaux risques financiers¹⁷

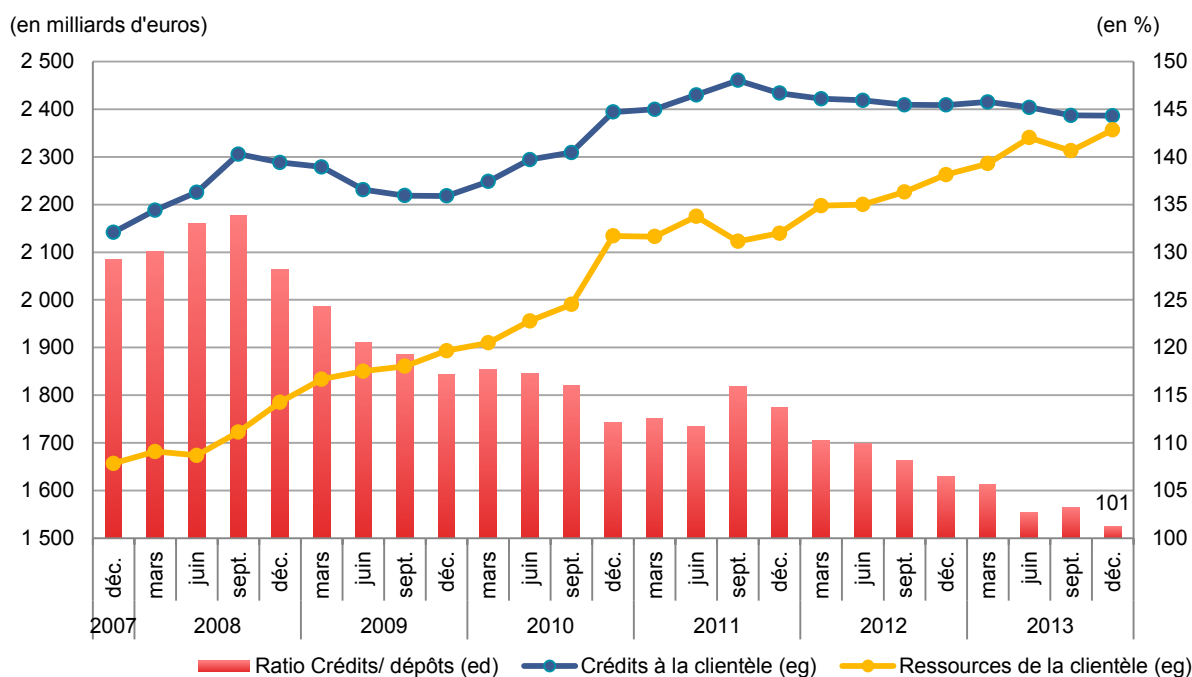
4.1. Un rééquilibrage du bilan qui se poursuit

En France, les crédits accordés par les banques à leur clientèle, financière et non financière, sont structurellement supérieurs aux dépôts collectés auprès de cette même clientèle. Néanmoins, cet écart se resserre depuis plusieurs années (cf. Graphique 17). Ainsi, alors que cet écart (*gap*) de financement était de 500 milliards d'euros en 2008, il n'est plus que de 30 milliards fin 2013.

Le ratio crédits sur dépôts calculé sur base sociale¹⁸ mesure le poids des engagements vis-à-vis de la clientèle (financière et non financière) par rapport aux ressources apportées par cette dernière : il ressort à 101 % à fin 2013, soit son plus bas niveau depuis plus de 12 ans.

La baisse marquée du ratio, de 5 points de pourcentage sur un an, résulte de la légère baisse de l'encours de crédits comptabilisé sur l'ensemble de l'activité (- 1 %) couplée à la poursuite de la hausse des dépôts (+ 4 %).

Graphique 17 : Évolution comparée des crédits et dépôts clientèle



Périmètre : ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité
Source : ACPR

17 L'analyse des risques sur base consolidée a fait l'objet de développements détaillés, cf. Analyses et Synthèses, n°29, mai 2014.

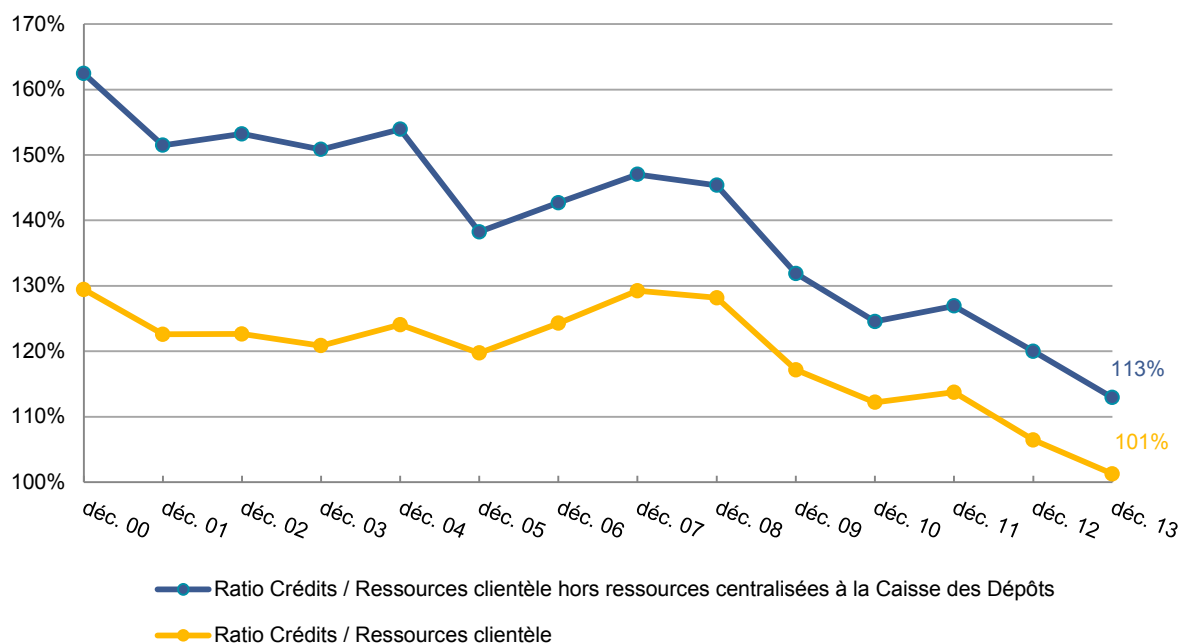
18 Le ratio présenté dans le n° 29 de mai 2014 d'Analyses et Synthèses est en revanche calculé sur base consolidée pour les 6 grands groupes bancaires français, à partir des états FINREP.

Le ratio devrait toutefois être retraité pour tenir compte du dispositif de centralisation auprès du fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) d'une partie de la collecte des livrets réglementés (livrets A et assimilés, LDD et livrets d'épargne populaire). En effet, les établissements de crédit doivent reverser la majeure partie des encours de livrets collectés au fonds d'épargne, qui utilise ces encours notamment pour le financement du logement social¹⁹. Les encours collectés sur les livrets sont inscrits au passif des banques mais les ressources afférentes ne sont pas disponibles en totalité pour l'octroi de prêts par les établissements. Le ratio doit donc mécaniquement être moins favorable que celui qui ressort de la simple utilisation des données comptables.

Après retraitement et prise en compte des seuls dépôts effectivement disponibles (par déduction des dépôts centralisés, y compris capitalisation, estimés d'après les données publiées par le fonds d'épargne de la CDC²⁰), le ratio ressort à un niveau sensiblement plus élevé (cf. Graphique 18). Toutefois, le constat d'amélioration du ratio demeure et son niveau de 113 % en 2013 reste bien le plus bas atteint depuis 10 ans.

Graphique 18 : Évolution comparée des crédits et des ressources

Comparaison des ratios crédits sur dépôt avec ou sans prise en compte de la centralisation à la Caisse des dépôts et consignations



Périmètre : ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité
 Source : ACPR et rapport annuel du fonds d'épargne de la CDC

¹⁹ Pour une analyse détaillée de l'épargne réglementée, voir les rapports de l'Observatoire de l'épargne réglementée (OER).

²⁰ Cette estimation reprend, avant 2005, la centralisation au titre des livrets et de l'épargne logement, et, après 2005, celle relative aux livrets A et livrets bleus, LEP et LDD, sauf pour l'année 2012 pour laquelle cette information couvre les seuls livrets A et LDD.

À SAVOIR

L'épargne réglementée collectée sous la forme des livrets A et assimilés, livrets de développement durable (LDD) et livrets d'épargne populaire (LEP), est utilisée par le fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et les banques pour financer principalement le logement social et la politique de la ville, les PME et les infrastructures durables. Le fonds d'épargne centralise ainsi en moyenne 65 % des encours totaux des livrets A et des LDD et 70 % des encours totaux des LEP.

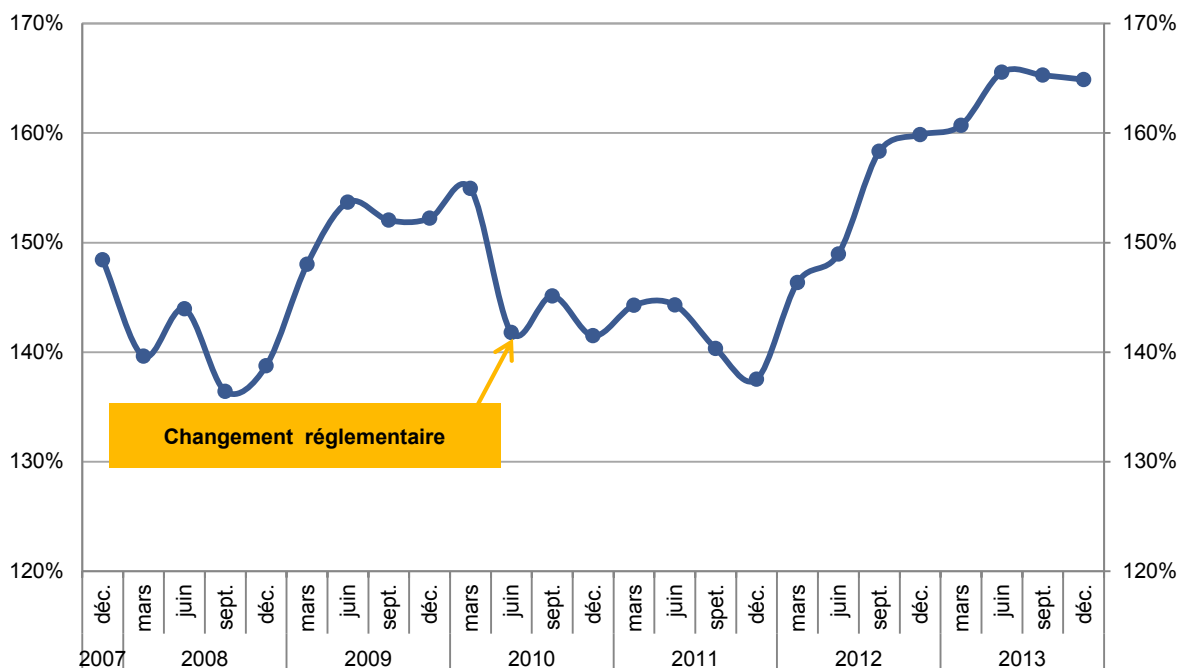
Conformément à la loi, les emplois du fonds d'épargne sont fixés par le ministre chargé de l'Economie et les sommes centralisées sont prioritairement employées au financement du logement social. Afin d'assurer à tout moment les ressources nécessaires au fonds d'épargne, le montant des dépôts centralisés au titre du livret A et du LDD doit toujours être supérieur ou égal à 125 % de l'encours de prêts au logement social et à la politique de la ville du fonds d'épargne. De façon préventive, lorsqu'un seuil de 135 % est franchi à la baisse, la CDC en alerte l'État et les établissements distributeurs.

4.2. Une amélioration du coefficient de liquidité dans un contexte de mise en place des nouveaux ratios réglementaires

En 2013, les banques françaises ont bénéficié de deux baisses successives des taux directeurs de la BCE. Le taux principal de refinancement est passé de 0,75 % à 0,50 % le 8 mai 2013, puis à 0,25 % le 13 novembre 2013. Ces assouplissements sont venus s'ajouter à l'impact positif des différentes mesures adoptées par la Banque centrale européenne (BCE) dès la fin de l'année 2011 : opérations de refinancement à long terme (VLTRO), élargissement des garanties acceptées en collatéral, extension des accords de swap euros/dollars avec la Réserve fédérale américaine et annonce des *Outright Monetary Transactions* – OMT. Comme indiqué dans l'encadré 5, les prêts interbancaires et pensions livrées à l'actif sont restés stables entre 2012 et 2013, alors que les emprunts interbancaires au passif se sont fortement réduits, traduction des remboursements partiels de ces VLTRO.

Dans ce contexte, les banques françaises continuent de se préparer à l'entrée en vigueur prochaine des nouvelles normes de liquidité de Bâle III (le *Liquidity Coverage Ratio* – LCR – en 2015, et le *Net Stable Funding Ratio* – NSFR- en 2018). En 2013, le coefficient de liquidité réglementaire actuellement en vigueur en France a ainsi poursuivi sa forte augmentation, dans le prolongement de l'évolution déjà constatée en 2012 (cf. Graphique 19).

Graphique 19 : Coefficient de liquidité réglementaire agrégé



Périmètre : ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité
 Source : ACPR

À SAVOIR

Les banques françaises sont tenues de présenter à tout moment un coefficient de liquidité au moins égal à 100 % (arrêté du 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité, remplaçant depuis le 30 juin 2010 le règlement n° 88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité). Ce coefficient de liquidité à un mois est calculé en tenant compte de la trésorerie disponible à plus d'un mois et de certaines hypothèses d'écoulement de l'ensemble des ressources mais également de l'existence d'accords de refinancement pérennes.

La directive CRD 4 prévoit l'introduction de deux nouveaux ratios de liquidité : le LCR correspond à un ratio de couverture des besoins de liquidité à un horizon de 30 jours, et le NSFR, structurel, correspond à un ratio de mesure de la transformation à un horizon d'un an.

Seule une obligation de remise sera introduite dès 2014. Le ratio LCR deviendra contraignant en 2015 avec plein effet en 2018 ; le NSFR entrera en vigueur en 2018. Jusqu'à l'entrée en vigueur du LCR, les banques françaises restent tenues de respecter l'actuel coefficient réglementaire de liquidité à un mois.

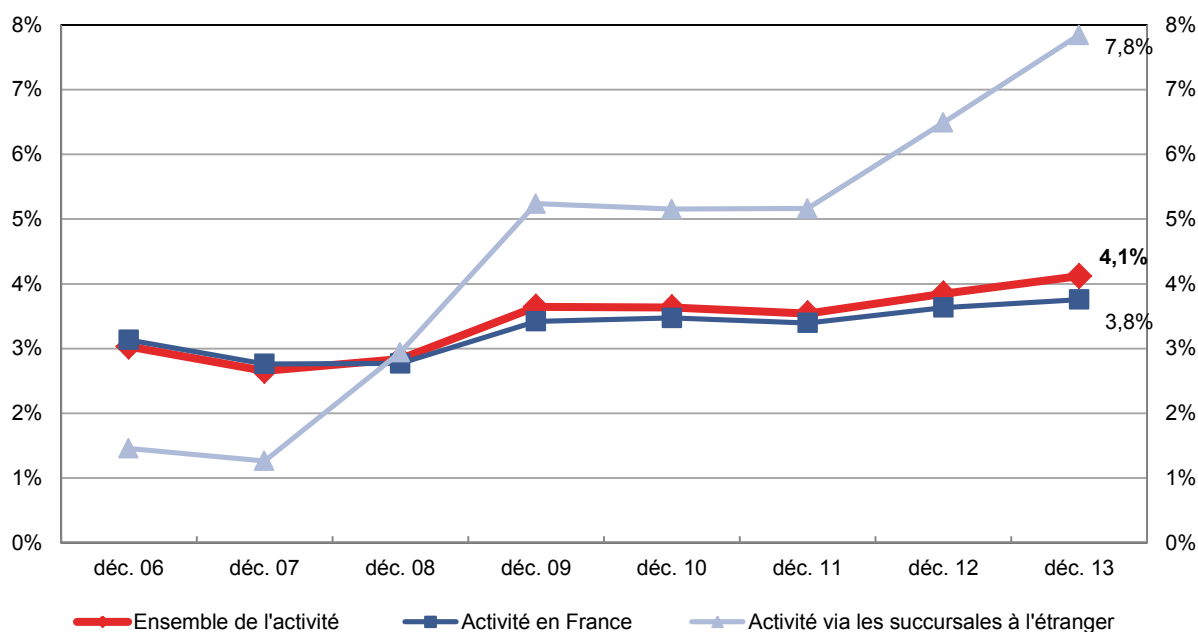
4.3. Le risque de crédit : une légère hausse du taux de créances douteuses

4.3.1. La qualité des actifs de crédit

Dans un contexte économique dégradé, l'encours de créances douteuses clientèle s'élève à 94,7 milliards d'euros à fin 2013, en progression de + 6,6 milliards d'euros par rapport à fin 2012. Le taux de créances douteuses augmente légèrement au cours de l'année, passant de 3,8 % fin 2012 à 4,1 % fin 2013. (cf. Graphique 20)

Comme en 2012, le taux de créances douteuses sur les crédits accordés par les succursales à l'étranger progresse (à 7,8 %, après 6,5 % en 2012). Toutefois, cette évolution n'a qu'un faible impact sur le ratio global (Graphique 20).

Graphique 20 : Taux de créances douteuses brutes



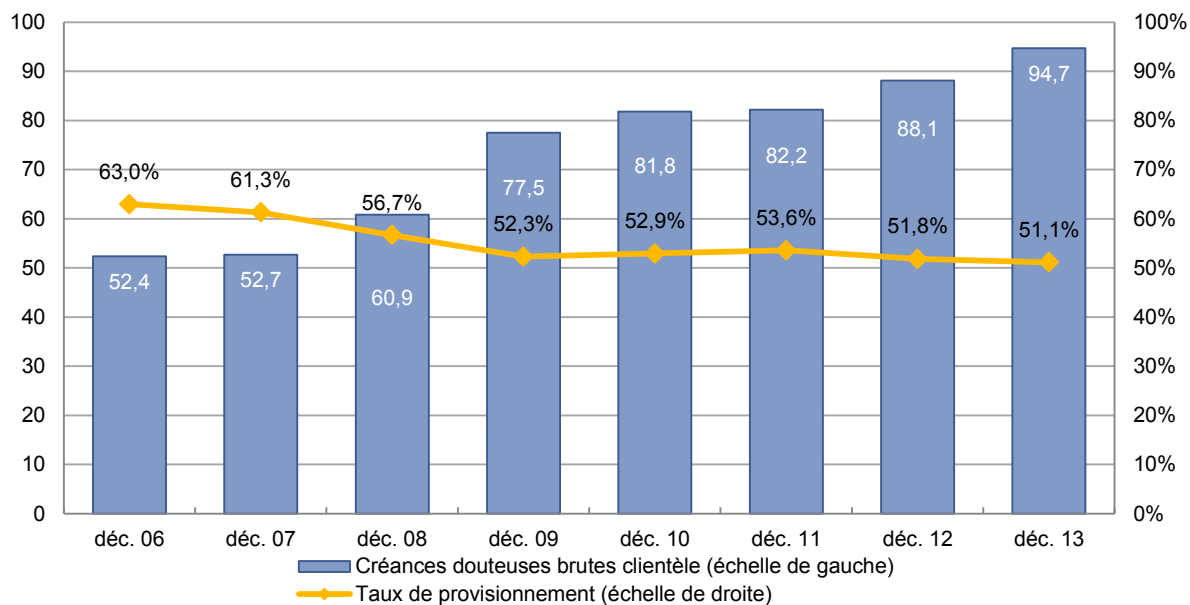
Périmètre : ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité, tous crédits clientèle
Source : ACPR

Comme en 2012, parallèlement à cette progression des montants de créances douteuses, le taux de provisionnement décline légèrement.

Les provisions sur créances douteuses progressent moins rapidement que les risques (+ 6,1 % pour les provisions, contre + 7,5 % pour les créances douteuses, cf. infra). Le taux de provisionnement des créances douteuses brutes diminue donc légèrement sur la période pour s'établir à 51,1 % à fin 2013, soit à un niveau très proche de la moyenne observée sur les 4 derniers exercices, mais en deçà des niveaux observés avant la crise.

Graphique 21 : Taux de provisionnement des créances douteuses brutes

(en milliards d'euros)



Périmètre : ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité, tous crédits clientèle

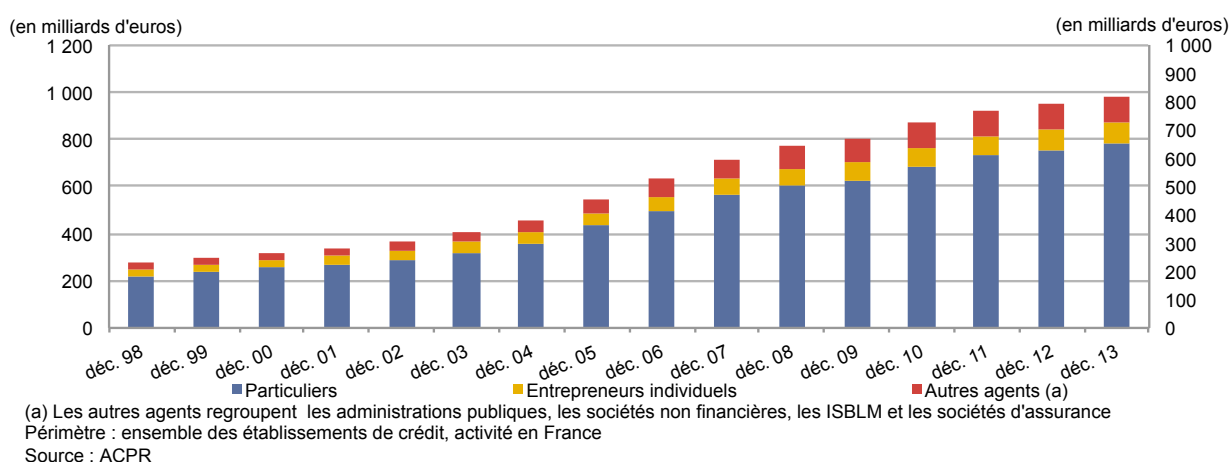
Source : ACPR

4.3.2. Les crédits à l'habitat

Les crédits à l'habitat sont principalement destinés à financer une clientèle de particuliers (cf. Graphique 22), que ce soit pour l'acquisition d'une résidence ou pour celle de logements destinés à être mis en location.

Graphique 22 : Variation de l'encours de crédits à l'habitat par catégorie d'agent emprunteur

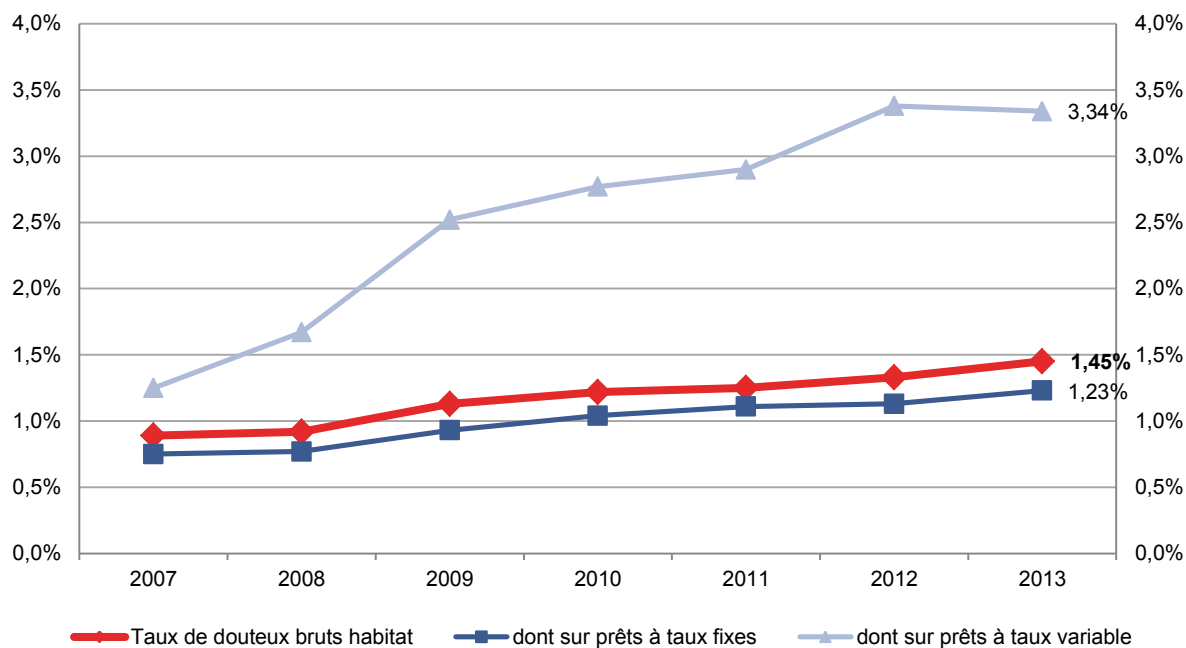
VARIATION 2013-2012	En montant	En %
Particuliers	32,4	4,3%
Entrepreneurs individuels	2,1	2,4%
Autres agents (a)	-2,7	-2,5%
TOTAL	31,8	3,4%



La persistance de conditions macroéconomiques dégradées et, si elle venait à s'accroître, la baisse des prix immobiliers, font peser un risque de détérioration de la qualité des portefeuilles de crédit immobilier résidentiel des banques françaises. Sur l'échantillon de l'enquête annuelle menée par l'ACPR sur ce secteur, le taux d'encours douteux sur les crédits à l'habitat ressort en effet à la hausse en 2013, à 1,45 % après 1,33 % en 2012 (cf. Graphique 23).

Pour la première fois en 6 ans, le taux d'encours douteux sur les prêts à taux variable, dont l'encours représente une très faible fraction des prêts immobiliers, baisse en 2013.

Graphique 23 : Évolution des taux d'encours douteux immobiliers



Source : enquête annuelle du SGACPR sur le financement de l'habitat

Dans ces conditions, l'ACPR continue de surveiller avec la plus grande attention l'évolution des risques afférents aux crédits immobiliers résidentiels des banques françaises et poursuit le renforcement de ses outils comme l'illustre, par exemple, la refonte, en 2012, de son questionnaire annuel sur le financement de l'habitat, dont les résultats font l'objet d'une analyse publiée chaque année²¹.

²¹ « Le financement de l'habitat en 2013 », Autorité de contrôle prudentiel et de Résolution, *Analyses et Synthèses*, n° 32, juillet 2014, et « Le financement des professionnels de l'immobilier par les banques françaises en 2013 », Autorité de contrôle prudentiel, *Analyses et Synthèses*, n° 34, juillet 2014.

Annexes

Annexe 1	Chiffres clés relatifs aux établissements de crédit	47
Annexe 2	Compte de résultat agrégé des établissements de crédit	48
Annexe 3	Effort de provisionnement rapporté au résultat brut d'exploitation	49
Annexe 4	Coût moyen des ressources et rendement moyen des emplois	49
Annexe 5	Bilan agrégé des établissements de crédit	50
Annexe 6	Évolution du total de bilan des établissements de crédit	52
Annexe 7	Ressources émanant de la clientèle	52
Annexe 8	Crédits à la clientèle non financière : par secteur bénéficiaire et type de crédit	53
Annexe 9	Engagements de hors-bilan des établissements de crédit	54
Annexe 10	Taux de provisionnement global	55
Annexe 11	Situation agrégée des entreprises d'investissement	56
Annexe 12	Compte de résultat agrégé des entreprises d'investissement	58

Annexe 1 : Chiffres clés relatifs aux établissements de crédit

Chiffres clés relatifs à l'activité

(en milliards d'euros)	2011	2012	2013	Variation 2013/2012 en %
Total de bilan	8 349	8 390	7 956	-5,2%
Crédits à la clientèle	2 434	2 409	2 386	-0,9%
Portefeuille-titres	2 251	2 177	2 193	0,8%
dont titres de transaction	497	502	556	10,6%
Dépôts de la clientèle	2 140	2 263	2 357	4,1%
dont dépôts à vue	604	634	678	7,0%
dont comptes d'épargne à régime spécial	799	857	883	3,1%
Encours sur instruments financiers à terme (a)	95 922	91 376	86 514	-5,3%

(a) Ces encours notionnels, enregistrés au hors-bilan, constituent un indicateur du volume d'activité sur ces marchés sans toutefois refléter les risques encourus.

Périmètre : ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité.

Source : ACPR.

Chiffres clés relatifs aux résultats

(en milliards d'euros)	2011	2012	2013	Variation 2013/2012 en %
Produit net bancaire	105,5	115,3	109,4	-5,2%
Frais de structure	70,1	71,1	71,2	0,0%
Résultat brut d'exploitation	35,4	44,2	38,2	-13,6%
Dotations nettes aux provisions et pertes nettes sur créances irrécupérables	11,7	14,3	8,0	-43,9%
Résultat d'exploitation	21,1	34,3	29,6	-13,9%
Résultat courant avant impôt	10,7	20,6	32,8	59,3%
Résultat net	9,3	14,8	28,8	94,6%

Périmètre : ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité.

Source : ACPR.

Principaux ratios relatifs à l'activité et aux résultats

(en %)	2011	2012	2013
Coût moyen des ressources à la clientèle	2,02	1,91	1,74
Rendement moyen des crédits à la clientèle	4,48	4,29	4,18
Marge bancaire globale	1,28	1,30	1,25
Coefficient net d'exploitation	66,4	61,7	65,1
Rendement des fonds propres	2,5	3,9	7,9

Périmètre : ensemble des établissements de crédit, activité en France.

Source : ACPR.

Annexe 2 : Compte de résultat agrégé des établissements de crédit

(en milliards d'euros)	ACTIVITÉ France				ENSEMBLE DE L'ACTIVITÉ			
	2011	2012	2013	VARIATION 2013/2012 en montant	2011	2012	2013	VARIATION 2013/2012 en montant
PRODUIT NET D'EXPLOITATION BANCAIRE (a)	88,86	98,44	92,86	-5,58	100,68	110,65	104,94	-5,71
. opérations de trésorerie et interbancaires	5,85	5,32	5,06	-0,25	6,46	4,84	6,32	1,47
. opérations avec la clientèle	59,37	55,72	56,08	0,36	65,94	61,08	61,13	0,05
. opérations sur titres (b)	-22,18	9,21	8,15	-1,05	-24,85	11,50	9,64	-1,86
dont pensions livrées	-0,73	0,06	-0,17	-0,23	-1,01	-0,18	-0,34	-0,16
. opérations de crédit-bail	3,91	4,17	3,50	-0,67	4,31	4,59	3,85	-0,74
. opérations de hors-bilan	13,31	-5,53	-7,28	-1,76	18,95	-2,16	-4,69	-2,53
. opérations de services financiers	15,32	14,42	14,29	-0,13	17,01	15,55	15,56	0,01
. autres produits d'exploitation bancaire	13,28	15,13	13,06	-2,07	12,86	15,25	13,14	-2,11
PRODUITS ACCESSOIRES ET DIVERS NETS	4,76	4,40	4,38	-0,02	4,79	4,69	4,42	-0,28
PRODUIT NET BANCAIRE (a)	93,62	102,84	97,24	-5,61	105,47	115,34	109,36	-5,98
FRAIS GÉNÉRAUX	59,35	60,65	60,60	-0,05	66,89	67,93	67,99	0,06
. frais de personnel	32,84	34,17	33,89	-0,28	37,38	38,80	38,35	-0,45
. autres frais généraux	26,50	26,48	26,71	0,22	29,51	29,13	29,64	0,51
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles	2,92	2,93	2,88	-0,05	3,19	3,21	3,17	-0,04
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	31,36	39,27	33,76	-5,50	35,40	44,21	38,21	-6,00
Dotations nettes aux provisions et pertes nettes sur créances irrécupérables (c)	10,57	12,53	6,86	-5,68	11,66	14,28	8,01	-6,28
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	2,20	-1,75	0,88	2,62	2,61	-4,39	0,65	5,04
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	18,60	28,48	26,03	-2,45	21,13	34,32	29,55	-4,76
Gains nets sur actifs immobilisés	-10,21	-13,62	3,19	16,81	-10,38	-13,71	3,27	16,98
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	8,38	14,86	29,22	14,36	10,74	20,61	32,83	12,22
RÉSULTAT NET	7,98	10,76	26,14	15,38	9,27	14,80	28,81	14,01

(a) Hors intérêts sur créances douteuses.

(b) Y compris mouvements sur les provisions pour dépréciation des titres de placement et des titres de l'activité de portefeuille.

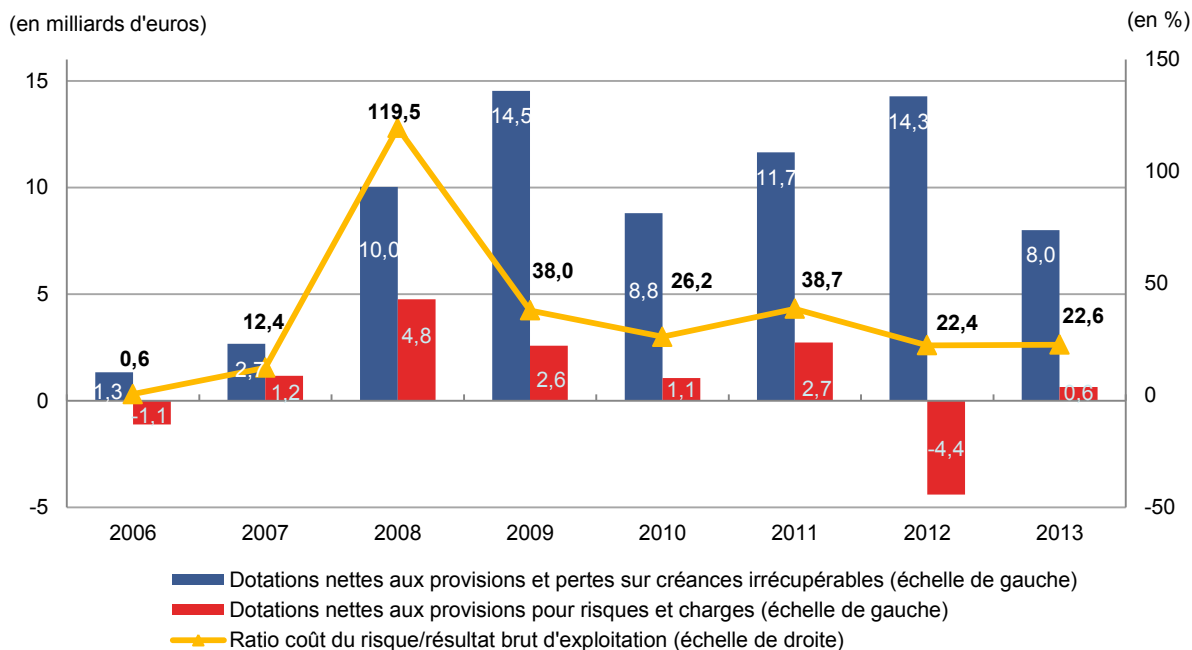
(c) Y compris intérêts sur créances douteuses.

(d) Poids relatif de la variation en points de pourcentage.

Périmètre : ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité.

Source : ACPR.

Annexe 3 : Effort de provisionnement rapporté au résultat brut d'exploitation



Périmètre : ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité
 Source : ACPR

Annexe 4 : Coût moyen des ressources et rendement moyen des emplois

(en %)	2011	2012	2013
1. Opérations avec la clientèle			
Coût moyen des ressources (y compris TCN)	2,02	1,91	1,74
Rendement moyen des crédits	4,48	4,29	4,18
2. Opérations sur titres			
Dettes représentées par un titre (hors TCN)	2,05	2,51	2,36
Dettes subordonnées	4,79	4,79	4,58
Rendement du portefeuille-titres	2,00	4,57	4,32
3. Opérations de trésorerie			
Coût moyen des emprunts	2,23	2,21	1,75
Rendement moyen des prêts	2,35	2,24	1,79
4. Marge bancaire globale	1,28	1,30	1,25

N.B : Chiffres mis à jour pour 2010 et 2011 compte tenu d'une modification du périmètre de référence (« ensemble de l'activité »).
 Périmètre : ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité.
 Source : ACPR.

Annexe 5 : Bilan agrégé des établissements de crédit

En milliards d'euros	déc. 11	déc. 12	déc. 13	VARIATION 2013/2012	
				En montant	En %
ACTIF					
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET INTERBANCAIRES	1 957,7	1 995,1	1 961,7	-33,5	-1,7
. caisse, banques centrales & office des chèques postaux	145,0	272,5	304,7	32,2	11,8
. comptes ordinaires	212,0	118,8	110,5	-8,2	-6,9
. comptes et prêts	1 281,9	1 240,7	1 177,0	-63,7	-5,1
. valeurs reçues en pension	16,4	17,9	13,3	-4,6	-25,8
. autres prêts	302,4	345,3	356,1	10,8	3,1
CRÉDITS À LA CLIENTÈLE	2 433,6	2 408,8	2 386,5	-22,3	-0,9
. crédits à la clientèle non financière	2 142,6	2 118,2	2 121,8	3,7	0,2
. prêts à la clientèle financière	155,9	163,2	134,9	-28,3	-17,3
. valeurs reçues en pension	1,1	0,5	0,2	-0,2	-45,6
. comptes ordinaires débiteurs	80,2	69,0	69,5	0,5	0,8
. créances douteuses	38,1	42,4	46,3	3,8	9,0
. autres crédits	15,7	15,6	13,8	-1,8	-11,7
OPÉRATIONS SUR TITRES	2 251,5	2 176,5	2 193,4	16,9	0,8
. titres reçus en pension livrée	592,3	585,2	603,5	18,3	3,1
. titres de transaction	496,8	502,4	555,6	53,2	10,6
. titres de placement	457,1	428,6	413,6	-15,0	-3,5
. titres de l'activité de portefeuille	1,7	1,5	1,4	-0,1	-6,8
. titres d'investissement	289,6	302,8	294,6	-8,2	-2,7
. autres opérations	414,0	356,1	324,6	-31,4	-8,8
VALEURS IMMOBILISÉES	490,5	485,4	444,4	-41,0	-8,4
. prêts subordonnés	43,5	39,4	35,0	-4,3	-11,0
. parts dans les entreprises liées	326,4	324,2	289,3	-35,0	-10,8
. immobilisations	29,2	28,9	29,4	0,5	1,8
. crédit-bail et location simple	88,8	89,4	88,5	-0,9	-1,0
. autres valeurs	2,6	3,4	2,2	-1,3	-37,2
DIVERS	1 215,5	1 324,3	970,1	-354,2	-26,7
TOTAL DE L'ACTIF	8 348,8	8 390,1	7 956,0	-434,1	-5,2

Périmètre : ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité.
Source : ACPR.

Suite de l'annexe 5

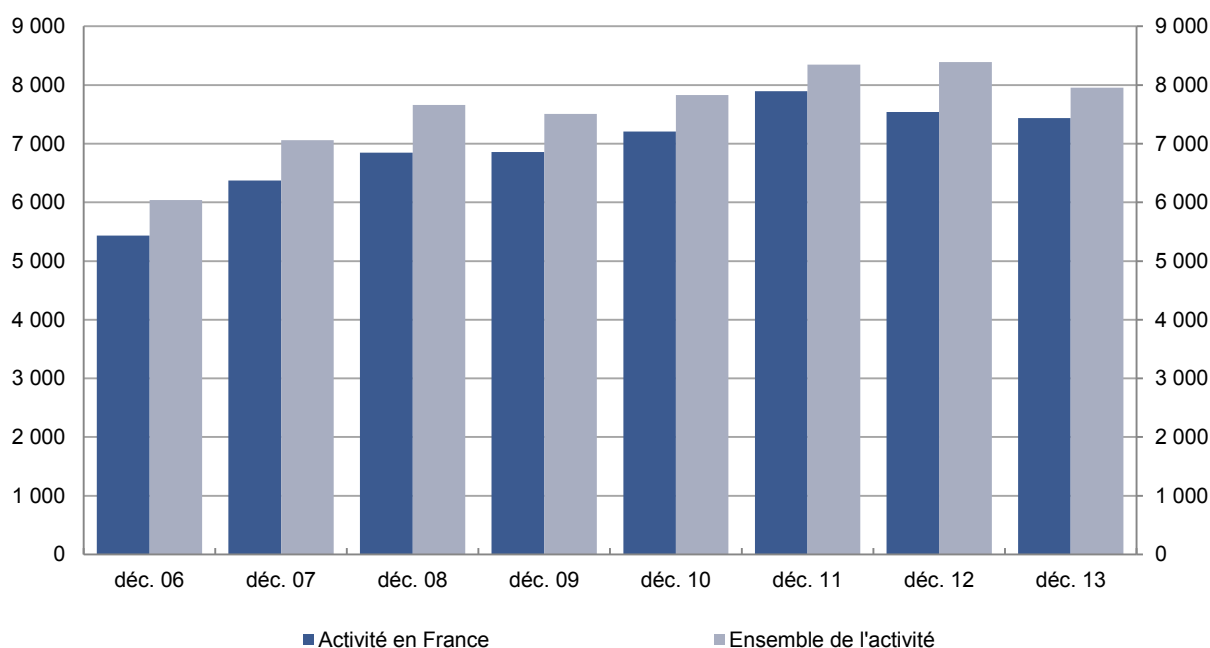
En milliards d'euros	déc. 11	déc. 12	déc. 13	VARIATION 2013/2012	
				En montant	En %
PASSIF					
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET INTERBANCAIRES	1 823,7	1 679,1	1 537,3	-141,8	-8,4
, banques centrales et office de chèques postaux	1,8	3,8	6,4	2,5	66,0
, comptes ordinaires créditeurs	103,3	92,8	86,0	-6,8	-7,3
, comptes et emprunts	1 390,8	1 214,8	1 071,2	-148,6	-11,8
, valeurs données en pension	27,6	20,2	13,8	-6,5	-32,0
, autres emprunts	300,3	347,4	359,9	12,5	3,6
RESSOURCES ÉMANANT DE LA CLIENTÈLE	2 139,7	2 262,8	2 356,7	93,8	4,1
, emprunts auprès de la clientèle financière	374,9	370,1	361,2	-8,9	-2,4
, valeurs données en pension	0,6	0,1	0,2	0,1	78,1
, comptes ordinaires créditeurs	604,2	633,9	678,3	44,4	7,0
, comptes d'épargne à régime spécial	799,3	856,7	883,2	26,5	3,1
, comptes créditeurs à terme	328,9	370,9	401,1	30,3	8,2
, bons de caisse et bons d'épargne	2,3	2,0	1,9	-0,1	-6,6
, autres ressources	29,6	29,1	30,7	1,6	5,6
OPÉRATIONS SUR TITRES	2 664,9	2 598,5	2 557,3	-41,2	-1,6
, titres donnés en pension livrée	663,9	638,0	648,3	10,3	1,6
, dettes représentées par un titre	1 232,5	1 267,9	1 216,2	-51,7	-4,1
dont : titres de créances négociables	636,5	650,7	585,1	-65,6	-10,1
dont : obligations	522,4	529,7	551,7	21,9	4,1
, autres opérations	768,5	692,6	692,8	0,1	0,0
PROVISIONS, CAPITAUX PROPRES	590,1	562,3	529,5	-32,8	-5,8
, subventions et fonds publics affectés	6,7	6,5	6,4	-0,1	-1,6
, provisions diverses et dépôts de garantie à caractère mutuel	96,0	80,3	73,3	-7,0	-8,7
, dettes subordonnées	153,8	133,5	122,8	-10,7	-8,0
, capital, réserves et fonds pour risques bancaires généraux	333,5	342,0	327,0	-15,0	-4,4
REPORT À NOUVEAU (+ / -)	39,2	38,1	38,2	0,1	0,2
DIVERS	1 091,1	1 249,3	937,1	-312,3	-25,0
TOTAL DU PASSIF	8 348,8	8 390,1	7 956,0	-434,1	-5,2

Périmètre : ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité.
Source : ACPR.

Annexe 6 : Évolution du total de bilan des établissements de crédit

(en milliards d'euros)

(en milliards d'euros)



Source : ACPR

Annexe 7 : Ressources émanant de la clientèle

En milliards d'euros	déc. 12				déc. 13				Variation annuelle en %
	Résidents	Non-résidents	TOTAL	% de structure	Résidents	Non-résidents	TOTAL	% de structure	
EMPRUNTS AUPRÈS DE LA CLIENTÈLE FINANCIÈRE	188,83	110,95	299,78	14,9	182,10	110,76	292,85	14,1	-2,3
VALEURS DONNÉES EN PENSION	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,00	0,0	-
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS	511,94	44,51	556,45	27,7	539,16	47,60	586,76	28,3	5,4
COMPTES D'AFFACTURAGE	7,62	0,54	8,17	0,4	8,22	0,88	9,09	0,4	11,4
DÉPÔTS DE GARANTIE	5,44	2,55	7,99	0,4	6,58	2,58	9,16	0,4	14,6
COMPTES D'ÉPARGNE À RÉGIME SPÉCIAL	832,31	14,35	846,67	42,2	854,07	14,04	868,11	41,9	2,5
dont : - Livrets ordinaires	178,92	8,27	187,20	9,3	172,46	7,19	179,65	8,7	-4,0
- Livrets A et Livrets bleus	247,24	2,39	249,63	12,4	263,21	2,73	265,94	12,8	6,5
- Livrets Jeunes	6,95	0,01	6,96	0,3	6,89	0,01	6,90	0,3	-0,9
- Livrets d'épargne populaire	51,67	0,02	51,69	2,6	48,28	0,02	48,30	2,3	-6,6
- Livrets de développement durable	92,03	0,18	92,21	4,6	100,74	0,21	100,94	4,9	9,5
- PEL/CEL	223,41	3,24	226,65	11,3	231,10	3,64	234,74	11,3	3,6
- PEP	24,05	0,22	24,27	1,2	23,00	0,20	23,19	1,1	-4,4
- Autres comptes d'épargne à régime spécial	7,68	0,03	7,71	0,4	8,34	0,05	8,39	0,4	8,9
COMPTES CRÉDITEURS À TERME	218,27	54,19	272,46	13,6	231,91	58,21	290,11	14,0	6,5
BONS DE CAISSE ET BONS D'ÉPARGNE	2,00	0,00	2,00	0,1	1,87	0,00	1,87	0,1	-6,5
AUTRES SOMMES DUES	4,79	0,30	5,10	0,3	5,22	0,23	5,45	0,3	7,0
DETTES RATTACHÉES	6,58	0,52	7,09	0,4	5,96	0,54	6,50	0,3	-8,3
TOTAL	1 777,78	227,92	2 005,70	100,0	1 835,09	234,83	2 069,91	100,0	3,2

Périmètre : ensemble des établissements de crédit, activité en France, clientèle financière et non financière.

Source : ACPR.

Annexe 8 : Crédits à la clientèle non financière par secteur bénéficiaire et type de crédit

Crédits par secteur bénéficiaire de 2011 à 2013

En milliards d'euros	2011	2012	2013	Variation en montant	Variation annuelle en %
RÉSIDENTS	1 895,66	1 911,65	1 926,55	14,90	0,8%
Sociétés non financières	677,76	669,37	659,87	-9,49	-1,4%
Ménages	1 023,69	1 044,39	1 068,50	24,11	2,3%
Assurances	11,02	9,21	9,66	0,45	4,9%
Administrations publiques	183,19	188,69	188,52	-0,17	-0,1%
NON-RÉSIDENTS	209,33	202,11	187,83	-14,29	-7,1%
TOTAL Clientèle non financière	2 104,99	2 113,77	2 114,38	0,61	0,0%

Périmètre : ensemble des établissements de crédit, activité en France, non financière.
Source : ACPR.

Crédits par secteur bénéficiaire et par type de crédit en 2013

(en milliards d'euros)	RÉSIDENTS						NON-RÉSIDENTS	TOTAL	Variation annuelle en %
	déc. 13	Sociétés non financières	Entrepreneurs individuels	Particuliers	Assurances	Administrations publiques			
CRÉANCES COMMERCIALES	12,51	0,10	0,01	0,00	3,55	0,16	8,65	24,97	9,6
CRÉDITS À L'EXPORTATION	3,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29,10	32,63	-6,5
CRÉDITS DE TRÉSORERIE	98,68	8,26	118,75	3,03	8,28	0,44	50,01	287,45	-7,3
CRÉDITS À L'ÉQUIPEMENT	291,33	32,39	0,00	0,58	161,39	11,17	49,98	546,84	-0,1
CRÉDITS À L'HABITAT	99,58	88,01	785,44	0,13	2,87	1,93	20,47	998,43	3,2
AUTRES CRÉDITS	61,70	1,00	2,72	1,33	8,01	0,36	18,39	93,50	2,7
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS	31,30	1,49	7,15	1,08	1,62	0,88	7,70	51,23	-5,8
CRÉDIT-BAIL ET OPÉRATIONS ASSIMILÉES	60,91	2,70	4,88	0,05	2,80	0,65	2,70	74,67	-0,8
PRÊTS SUBORDONNÉS	0,35	0,01	0,00	3,46	0,00	0,01	0,84	4,66	-35,4
TOTAL GÉNÉRAL	659,87	133,96	918,95	9,66	188,52	15,59	187,83	2 114,38	0,0
PART RELATIVE DES AGENTS ÉCONOMIQUES (en %)	31,2	6,3	43,5	0,5	8,9	0,7	8,9	100,0	
VARIATION ANNUELLE (en %)	-1,4	0,3	2,6	4,9	-0,1	0,4	-7,1	0,0	

^(a) Institutions sans but lucratif au service des ménages.

Source : ACPR.

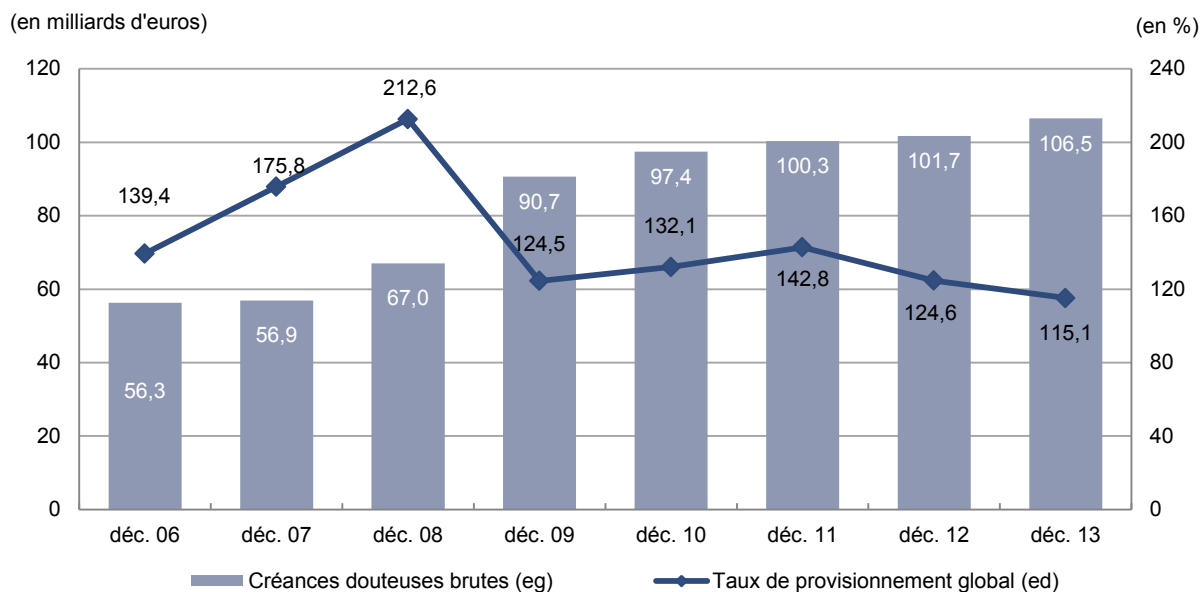
Annexe 9 : Engagements de hors-bilan des établissements de crédit

(en milliards d'euros)	déc. 11	déc. 12	déc. 13	VARIATION 2013/2012	
				En montant	En %
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT					
En faveur :					
- d'établissements de crédit	157,54	152,52	151,84	-0,67	-0,4%
- de la clientèle	792,88	727,81	718,75	-9,06	-1,2%
Reçus :					
- d'établissements de crédit	432,10	420,60	481,14	60,54	14,4%
- de la clientèle	39,77	63,31	48,48	-14,83	-23,4%
ENGAGEMENTS DE GARANTIE					
D'ordre :					
- d'établissements de crédit	439,92	355,69	437,87	82,18	23,1%
- de la clientèle	668,85	679,03	678,04	-0,99	-0,1%
Reçus :					
- d'établissements de crédit	557,27	517,34	636,21	118,87	23,0%
- de la clientèle	655,93	620,08	755,20	135,12	21,8%
ENGAGEMENTS SUR TITRES					
Titres à recevoir	184,98	256,09	229,64	-26,45	-10,3%
dont titres vendus avec faculté de rachat	0,00	0,00	0,00	0,00	
Titres à livrer	188,48	259,26	234,61	-24,65	-9,5%
dont titres achetés avec faculté de rachat	0,12	0,17	0,67	0,50	295,1%
OPÉRATIONS EN DEVISES					
Monnaies à recevoir	6 072,03	6 618,41	7 124,34	505,94	7,6%
Monnaies à livrer	6 060,42	6 629,46	7 270,92	641,46	9,7%
ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS					
À TERME	95 922,30	91 375,84	86 514,01	-4 861,82	-5,3%
Opérations sur instruments de taux d'intérêt	84 739,48	81 426,34	77 519,81	-3 906,53	-4,8%
Opérations sur instruments de cours de change	3 261,23	3 327,23	3 111,95	-215,28	-6,5%
Opérations sur autres instruments	7 921,59	6 622,27	5 882,25	-740,02	-11,2%

Périmètre : ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité.

Source : ACPR.

Annexe 10 : Taux de provisionnement global



N.B. : Le taux de provisionnement global reprend, au numérateur les provisions d'actif et de passif, et au dénominateur les créances douteuses brutes quelles que soient les contreparties et les opérations concernées (crédits et titres)

Périmètre : ensemble des établissements de crédit, activité en France

Source : ACPR

Annexe 11 : Situation agrégée des entreprises d'investissement

En milliards d'euros	déc. 2011	déc. 2012	déc. 2013	Variation 2013/2012	
				en montant	en %
ACTIF					
Opérations de trésorerie et interbancaires	68,71	68,22	51,46	-16,75	-24,56
Opérations avec la clientèle	0,49	1,04	1,14	0,10	9,95
Opérations sur titres et opérations diverses	229,24	251,98	262,64	10,65	4,23
. Titres de transaction	60,44	106,28	112,82	6,54	6,15
. Instruments conditionnels achetés	74,79	58,23	63,52	5,30	9,10
. Titres de placements et de l'activité de portefeuille	17,74	15,06	15,61	0,56	3,69
. Titres d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	
. Titres reçus en pension livrée	7,52	4,20	10,17	5,97	142,34
. Comptes de négociation et de règlement	2,01	3,99	3,45	-0,55	-13,69
. Débiteurs divers	15,16	13,49	10,48	-3,00	-22,28
. Comptes de régularisation débiteurs	50,36	50,38	46,08	-4,29	-8,53
. Créances douteuses et créances rattachées	1,21	0,37	0,50	0,13	36,53
Valeurs immobilisées	0,71	0,61	0,54	-0,07	-11,73
. Prêts subordonnés	0,01	0,01	0,00	-0,01	-98,57
. Parts dans les entreprises liées	0,34	0,29	0,23	-0,06	-19,44
. Immobilisations nettes	0,36	0,31	0,31	-0,01	-1,78
. Créances douteuses et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	-100,39
Actionnaires ou associés	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total de l'actif	299,15	321,85	315,78	-6,07	-1,89
PASSIF					
Opérations de trésorerie et interbancaires	75,20	87,03	60,78	-26,25	-30,16
Comptes créditeurs de la clientèle	2,05	2,74	15,18	12,45	454,59
Opérations sur titres et opérations diverses	206,87	216,65	227,70	11,05	5,10
. Opérations de transactions sur titres	17,62	19,15	25,03	5,87	30,65
. Instruments conditionnels vendus	104,95	92,33	112,36	20,02	21,68
. Dettes représentées par un titre	22,17	25,28	19,34	-5,94	-23,51
<i>Dont : . titres de créances négociables</i>	<i>20,70</i>	<i>24,20</i>	<i>18,49</i>	<i>-5,72</i>	<i>-23,62</i>
. Obligations	1,47	1,08	0,82	-0,26	-24,29
. Comptes de négociation et de règlement	2,69	5,30	5,89	0,59	11,05
. Titres donnés en pension livrée	20,43	32,73	22,63	-10,10	-30,87
. Créiteurs divers	7,82	8,23	7,51	-0,72	-8,77
. Comptes de régularisation créditeurs	31,09	33,48	34,78	1,30	3,88
. Dettes rattachées	0,11	0,13	0,17	0,04	31,17
Provisions, capitaux propres	13,92	14,90	11,53	-3,38	-22,66
. Dettes subordonnées	0,52	0,47	0,47	0,00	-0,25
. Provisions	11,53	12,22	8,98	-3,25	-26,57
. Primes liées au capital et réserves	0,59	0,86	0,78	-0,08	-9,68
. Capital	1,28	1,34	1,30	-0,04	-3,29
Report à nouveau (+/-)	0,51	0,47	0,39	-0,08	-17,52
Excédent des produits sur les charges (+/-)	0,61	0,06	0,20	0,14	237,90
Total du passif	299,16	321,85	315,78	-6,07	-1,89

Périmètre : ensemble des entreprises d'investissement, ensemble de l'activité.

Source : ACPR.

Suite de l'annexe 11

(en milliards d'euros)	déc. 2011	déc. 2012	déc. 2013	Variation 2013/2012	
				en montant	en %
HORS BILAN					
Engagements de financement					
. donnés	3,07	2,70	2,63	-0,07	-2,58
. reçus	16,80	3,22	3,87	0,65	20,18
Engagements de garantie					
. d'ordre	1,45	0,98	1,08	0,09	9,43
. reçus	6,37	5,04	4,29	-0,75	-14,92
Engagements sur titres					
. Titres à recevoir	2,92	4,88	6,35	1,47	30,17
. Titres à livrer	4,03	5,08	5,58	0,50	9,93
Opérations en devises					
. Monnaies à recevoir	51,37	68,53	63,58	-4,95	-7,22
. Monnaies à livrer	32,57	45,41	39,93	-5,49	-12,08
Engagements sur instruments financiers à terme	2 884,96	2 704,57	2 925,68	221,10	8,18
Autres engagements de hors bilan	7,72	12,27	19,50	7,23	58,93

Périmètre : ensemble des entreprises d'investissement, ensemble de l'activité.

Source : ACPR.

Annexe 12 : Compte de résultat agrégé des entreprises d'investissement

En milliards d'euros	déc. 2011	déc. 2012	déc. 2013	Variation 2013/2012	
				en montant	en %
Opérations de trésorerie et interbancaires	0,49	1,24	-0,64	-1,88	-
- Charges (intérêts)	3,39	0,72	1,74	1,03	144
- Produits (intérêts)	3,88	1,95	1,10	-0,85	-44
Opérations sur titres (activité pour compte propre)	-18,89	0,78	9,07	8,29	1 070
- Charges	21,46	1,96	1,49	-0,47	-24
dont pensions livrées	0,22	0,12	0,09	-0,04	-30
dont intérêts sur obligations	0,01	0,00	0,00	0,00	-
- Produits	2,57	2,74	10,56	7,82	286
dont pensions livrées	0,10	0,06	0,10	0,04	60
Opérations sur IFT (activité pour compte propre)	20,22	-0,57	-6,21	-5,65	-999
- Charges	592,25	433,05	473,97	40,92	9
- Produits	612,47	432,49	467,75	35,27	8
Prestation de services financiers/charges	1,04	0,88	0,90	0,01	2
- Opérations interbancaires	0,01	0,01	0,00	0,00	-43
- Opérations avec la clientèle	0,00	0,00	0,00	0,00	-
- Opérations sur titres	0,32	0,27	0,35	0,07	27
- Opérations de change	0,00	0,00	0,00	0,00	-
- Engagements sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	-
- Opérations sur IFT	0,32	0,29	0,29	0,00	-1
- Prestations services financiers	0,39	0,31	0,25	-0,06	-18
Prestations de services financiers/produits	1,76	1,50	1,50	-0,01	-1
- Opérations interbancaires	0,01	0,01	0,01	0,01	71
- Opérations avec la clientèle	0,02	0,02	0,02	0,00	3
- Opérations sur titres	0,13	0,11	0,13	0,02	17
- Opérations de change	0,00	0,00	0,00	0,00	3
- Engagements sur titres	0,01	0,01	0,01	0,00	-20
- Opérations sur IFT	0,11	0,10	0,11	0,00	4
- Prestations de services financiers	1,48	1,26	1,22	-0,04	-3
Opérations de change	0,13	-0,01	-0,77	-0,76	-5 873
- Charges (pertes)	1,48	1,97	3,31	1,34	68
- Produits (gains)	1,60	1,96	2,54	0,58	30
Produits des titres de participation et des prêts subordonnés	0,07	0,08	0,06	-0,02	-24
Charges sur emprunts subordonnés	0,02	0,02	0,02	0,00	-17
Autres produits d'exploitation bancaire	0,07	0,05	0,05	0,01	12
Autres charges d'exploitation bancaire	0,07	0,06	0,11	0,06	101
Produits accessoires et divers net	0,04	0,03	0,02	-0,01	-43
PRODUIT NET BANCAIRE	2,77	2,14	2,04	-0,10	-5
Frais généraux	1,84	1,83	1,72	-0,10	-6
- Frais de personnel	1,04	1,06	0,90	-0,16	-15
- Impôts et taxes	0,05	0,05	0,04	-0,01	-17
- Services extérieurs	0,92	0,89	0,93	0,04	5
- Autres frais généraux (charges refacturées)	-0,17	-0,16	-0,14	0,02	14
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles	0,09	0,11	0,07	-0,04	-35
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	0,84	0,20	0,24	0,04	22
Dotations nettes aux provisions et pertes nettes sur créances irrécupérables (y compris intérêts sur créances douteuses)	-0,03	-0,04	-0,01	0,03	67
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	0,05	0,01	-0,04	-0,05	-
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	0,82	0,23	0,30	0,07	31
Gains nets sur actifs immobilisés	-0,04	-0,02	0,00	0,02	90
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	0,78	0,21	0,30	0,09	43
Produits exceptionnels	0,00	0,01	0,01	0,00	19
Charges exceptionnelles	0,00	0,01	0,00	-0,01	-77
Dotations nettes du FRBG	0,00	0,00	0,00	0,00	-
- Dotations du FRBG	0,00	0,00	0,00	0,00	-
- Reprises du FRBG	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Dotations nettes aux provisions réglementées	0,00	0,00	0,00	0,00	-30
Impôt sur les bénéfices	0,13	0,15	0,09	-0,05	-37
RÉSULTAT NET	0,64	0,06	0,21	0,15	254

Périmètre : ensemble des entreprises d'investissement, ensemble de l'activité.

Source : ACPR.

Glossaire

Activité en France	Dans la partie <i>Banques</i> du rapport, cette expression recouvre l'activité des établissements de crédit résidents, en France métropolitaine, à Monaco et dans les départements d'outre-mer (DOM). Cf. infra « ensemble de l'activité ».
Clientèle	Les « opérations clientèle » concernent l'ensemble des agents économiques à l'exception des établissements de crédit au sens de l'article 3-7 du règlement n° 91-01 de la Banque de France. Sont donc exclues des « opérations clientèle », les opérations réalisées avec : <ul style="list-style-type: none">• les établissements de crédit ;• la Caisse des dépôts et consignations ;• les banques centrales et instituts d'émission pour les opérations ne relevant pas des opérations de trésorerie et interbancaires de l'actif et du passif du bilan ;• les organismes bancaires et financiers nationaux et internationaux ;• les entreprises qui, à l'étranger, effectuent à titre de profession habituelle des opérations de banque ;• les succursales à l'étranger d'établissements assujettis. La clientèle se répartit entre une clientèle financière et une clientèle non financière (cf. infra).
Clientèle financière	La clientèle financière, résidente ou non résidente, comprend les OPC, les fonds communs de créances, les institutions financières autres que les établissements de crédit (notamment les entreprises d'investissement et brokers, les sociétés de gestion de portefeuille, les sociétés de gestion de trésorerie, les caisses de gestion de dette).
Clientèle non financière	La clientèle non financière, résidente ou non résidente, comprend les ménages (particuliers, entrepreneurs individuels et institutions sans but lucratif au service des ménages), les sociétés non financières, les sociétés d'assurance et les administrations publiques. La clientèle non financière non résidente comprend en outre les organisations internationales et les fonctionnaires étrangers établis en France.
Coefficient net d'exploitation	Ratio Frais de fonctionnement/PNB. Le coefficient net d'exploitation rapporte l'ensemble des coûts d'exploitation et de structure (charges générales d'exploitation, dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles) au produit net bancaire.
Coût du risque	Dotations nettes des reprises sur provisions pour dépréciation pour risque de crédit plus pertes sur créances irrécouvrables moins récupération sur créances amorties.
Ensemble de l'activité	Dans la partie <i>Banques</i> du rapport, cette expression recouvre « l'activité en France » (cf. définition supra) des établissements de crédit résidents, ainsi que l'activité de leurs succursales implantées à l'étranger, ces dernières étant dépourvues de la personnalité morale.
Frais généraux	Salaires et charges administratives.
IFRS (<i>International Financial Reporting Standards</i>)	Normes comptables internationales proposées par l' <i>International Accounting Standards Board</i>) IASB, qui remplacent progressivement les normes IAS (<i>International Accounting Standards</i>).
LCR (<i>Liquidity Coverage Ratio</i>)	Ratio de liquidité à un mois (prévu dans la réforme dite de « Bâle III »). Cf. « À savoir », sous-partie 4 de la partie <i>Banques</i> .

LPS (libre prestation de services)	La liberté de prestation de services est la faculté pour un organisme, dont le siège social ou une succursale est situé dans un État membre de l'Espace économique européen, d'offrir ses services sur le territoire d'un autre État membre. Il s'agit donc de la faculté d'une entreprise de garantir à partir de l'État membre dans lequel elle est implantée un risque situé dans un autre État.
NSFR (<i>Net Stable Funding Ratio</i>)	Ratio de liquidité à un an (prévu dans la réforme dite de « Bâle III »).
Portefeuilles titres	Les portefeuilles titres à l'actif des établissements de crédit sont définis par le règlement CRB n° 90-01 du 23 février 1990 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. Cf. « À savoir », sous-partie 3 de la partie <i>Banques</i> .
Produit net bancaire	Le produit net bancaire est la différence entre les produits et les charges d'exploitation bancaires.
Résultat brut d'exploitation (RBE)	PNB moins frais de fonctionnement.
Résultat d'exploitation	RBE moins coût du risque plus autres produits moins autres charges.
SURFI	Système unifié de rapport financier pour la collecte des données réglementaires et prudentielles. http://esurfi-banque.banque-france.fr

Sommaire des tableaux et graphiques

Tableau 1 : Évolution du nombre des EC en France et à Monaco, des EI et des EP en France	6
Tableau 2 : Répartition des EC à capitaux français par nature d'actionnariat à fin 2013	8
Tableau 3 : Répartition des EC sous contrôle étranger par nature d'actionnariat et par origine géographique à fin 2013	8
Tableau 4 : Évolution de la répartition des institutions financières sous contrôle étranger par origine géographique et formes d'implantation	9
Tableau 5 : Nombre de succursales d'établissements de crédit, d'entreprises d'investissement et d'établissements de paiement ouvertes en France	11
Tableau 6 : Nombre de déclarations de libre prestation de services (LPS) par des établissements étrangers, recensées en France au 31 décembre 2013	12
Tableau 7 : Nombre de succursales d'EC, d'EI et d'EP, d'origine française, ouverts dans d'autres pays de l'EEE	13
Tableau 8 : Nombre de déclarations de LPS en vigueur au 31 décembre 2013	14
Tableau 9 : Compte de résultat simplifié des établissements de crédit	18
Graphique 1 : Principaux soldes intermédiaires de gestion, évolution en milliards d'euros ou en variation relative en 2013 par rapport à 2012.	19
Graphique 2 : PNB et total de bilan	20
Graphique 3 : Résultat d'exploitation et total de bilan	21
Graphique 4 : Coefficient net d'exploitation, évolution annuelle en milliards d'euros et en variation relative	22
Graphique 5 : Dispersion du coefficient net d'exploitation	23
Graphique 6 : Les composantes du passif	25
Graphique 7 : Part des opérations en devises au bilan	26
Graphique 8 : Les opérations interbancaires	27
Graphique 9 : Les ressources de la clientèle	28
Graphique 10 : Les comptes d'épargne à régime spécial	29
Graphique 11 : Les dettes représentées par un titre	31
Graphique 12 : Les composantes de l'actif	32
Tableau 10 : Crédits à la clientèle selon les différents périmètres	33
Graphique 13 : Les opérations de crédits à la clientèle non financière par catégorie d'agents	34
Graphique 14 : Crédits en devises accordés à la clientèle non financière résidente	35
Graphique 15 : Les opérations de crédit à la clientèle non financière par type de crédit	36
Graphique 16 : Le portefeuille titres des établissements de crédit	37
Graphique 17 : Évolution comparée des crédits et dépôts clientèle	38
Graphique 18 : Évolution comparée des crédits et des ressources	39
Graphique 19 : Coefficient de liquidité réglementaire agrégé	41
Graphique 20 : Taux de créances douteuses brutes	42
Graphique 21 : Taux de provisionnement des créances douteuses brutes	43
Graphique 22 : Variation de l'encours de crédits à l'habitat par catégorie d'agent emprunteur	44
Graphique 23 : Évolution des taux d'encours douteux immobiliers	45



ISSN : 2112-7891

Directeur de publication : Édouard Fernandez-Bollo
Ce rapport a été réalisé par le Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

www.acpr.banque-france.fr